

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF A CARACTERE EDUCATIF DE MINEUR (ACCEM)
MAS BOULBON



**C'est en jouant, et
seulement en jouant,
que l'individu, enfant
ou adulte est capable
d'être créatif et
d'utiliser sa
personnalité tout
entière.**

Donald WINNICOTT

ADRESSE : 1099 Chemin du Mas Boulbon
30000Nîmes.
Tel : 06.99.38.73.56
Contact.boulbon@utso.ifac.asso.fr



Sommaire

I-Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

- 1-1-Projet éducatif de l'organisateur
- 1-2-Organigramme de la structure organisatrice
- 1-3-Projet éducatif de territoire

II-Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

- 2-1-Le public
- 2-2-Le secteur EST
- 2-3-Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
- 2-4-Les protocoles d'accord individualisés (PAI)
- 2-5-Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
- 2-6-La composition de l'équipe d'animation
- 2-7-Les partenaires identifiés sur le territoire
- 2-8-Les moyens financiers mis à disposition
- 2-9-Bilan de l'année précédente

III-Projection des objectifs

- 3-1-Mes/nos intentions éducatives
- 3-2-Les objectifs pédagogiques
 - 3-2-1- Favoriser la santé, le rythme et l'épanouissement des enfants.
 - 3-2-2-Développer la participation de l'enfant au sein de l'ALSH en favorisant l'autonomie, la responsabilisation et l'esprit critique
 - 3-2-3-Créer un accueil de loisirs ludique, pratique et convivial offrant des garanties de sérieux en matière d'encadrement, de sécurité et de suivi des enfants.
 - 3-2-4- Développer une approche écocitoyenne dans notre démarche d'animation

IV-Les relations

- 4-1-Les relations enfant/enfant ; règles et sanctions
- 4-2-Les relations adultes/enfants
- 4-3-Les relations adultes/adultes
- 4-4-Les relations aux familles
- 4-5-Les relations aux partenaires (Ville, Coll. 30 ...)

V- Le fonctionnement de la vie quotidienne

- 5-1-Journée type
- 5-2-Les points de raccompagnement
- 5-3-L'utilisation des sanitaires
- 5-4-Les transports
- 5-5-Les temps de repos
- 5-6-Les temps de repas/goûters
- 5-7-Les temps libres/informels

VI- La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)

- 6-1-L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
- 6-2-La programmation des activités
- 6-3-Les sorties, les baignades
- 6-4-Modalités d'organisation des activités physiques et sportives
- 6-5-Les évènements
- 6-6-Le projet environnement et développement durable
- 6-7-Le projet passerelle
- 6-8-Le projet nouvelles technologies et images
- 6-9-Les ateliers ressource
- 6-10-Les modalités de participation des mineurs

VII- Les modalités de fonctionnement de l'équipe

7-1-Recrutement

7-2-Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de décisions collectives)

7-3-Fiche de Poste animateur

7-4-Fiche de poste directeur (dont les rôles manager, formateur)

7-5-Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)

7-6-Évaluations des animateurs et du directeur

7-7-Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

VIII- Les conditions de sécurité

8-1-Réglementation

8-2-Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)

8-3-PPMS

8-4-Exercice incendie

8-5-Plan canicule

8-6- Protocole sanitaire en vigueur

XI- Annexes

9-1-Dossier sur la sanction / 9-2- Démarche écocentre. /Ppms/ Diagnostic/ Fiche ressources Animateurs.

I. Présentation de l'organisateur et du p.e.d.t de la collectivité.

La ville de Nîmes a externalisé son service “ centres de loisirs” en 2003 en donnant la gestion à l'association IFAC.

a. Projet éducatif de l'organisateur

L'IFAC est une association loi 1901

Elle gère les centres maternels, les centres élémentaires nîmois et propose pendant les vacances des loisirs et des séjours pour les enfants de 3 à 13 ans.

Je suis en poste de directrice avec l'IFAC depuis 2014, j'occupe actuellement la direction de l'ACCEM du Mas Boulbon, c'est sur cette direction que se porte ce projet pédagogique.

Le projet répond aux spécificités de la structure et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis : l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation, le développement de la créativité et de l'imaginaire, l'approche du milieu sportive et culturel, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers : âge et comportements physiques, affectifs et relationnels.

Le projet éducatif se définit par une charte de qualité qui répond aux attentes de la ville.

Garantir le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et des conditions d'accueil.

Organiser un temps d'accueil de qualité pour l'enfant et sa famille.

Développer un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants et du lieu.

Proposer des activités en lien avec la vie locale : l'environnement, la culture et le patrimoine.

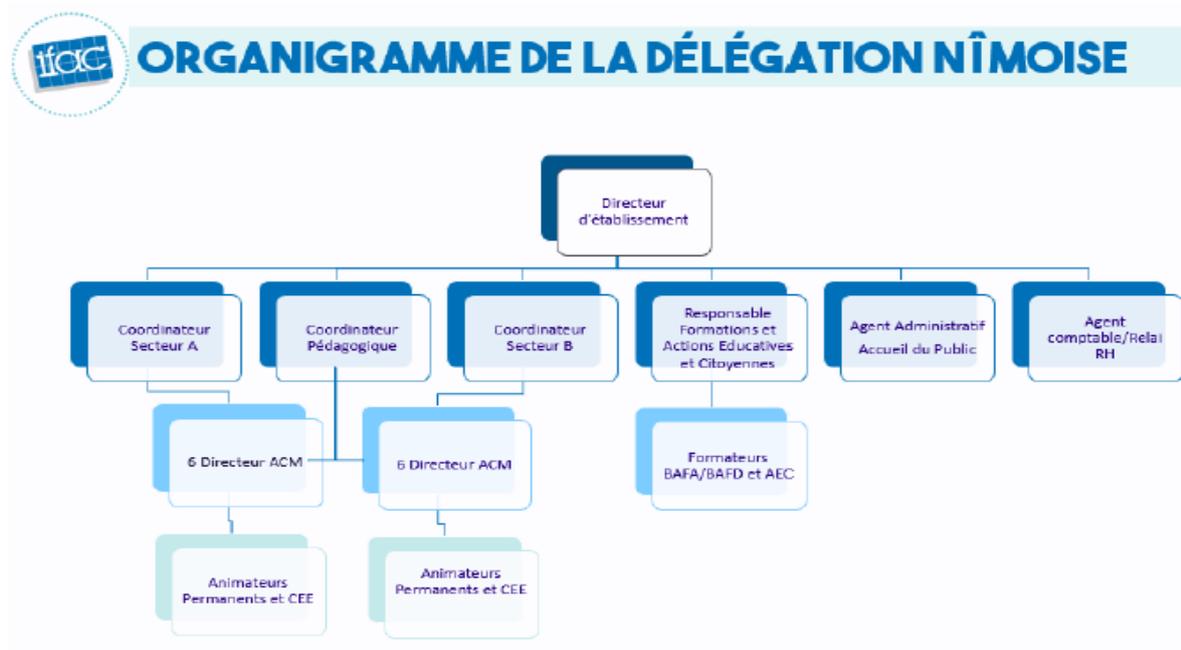
Aménager des espaces adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation.

Former et accompagner nos équipes pour la qualité de nos services.

Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs.

Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'IFAC.

L'organigramme de l'IFAC



b. Le Projet Éducatif De Territoire

LE CADRE GÉNÉRAL

Le Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T - nouveau nom du Projet Éducatif Local défini antérieurement) est l'expression écrite de la politique éducative partagée conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs. Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement, pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Il vise trois objectifs complémentaires :

- Répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire ;
- Réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés ;
- Résoudre les difficultés éducatives.

Le P.E.D.T se fonde sur 4 principes majeurs :

- Territorialité :

Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes

- Convergence :

Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.

- Globalité :

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc, une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.

- Équité :

S'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

Les objectifs du P.E.D.T :

I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune par la mise en œuvre d'un programme d'actions éducatives multiformes, et cela du temps de la petite enfance au temps libre.

- Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, dans tous les espaces éducatifs, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux - S'adapter à chaque enfant et adolescent

- Favoriser une ouverture sur le monde

- Viser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant

II. Favoriser une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.

- Favoriser la rencontre entre les acteurs, croiser les métiers ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif, préparer les enfants et les parents à l'entrée en maternelle.

- Mettre en place des actions qui permettent de gérer les passages d'un cycle scolaire à un autre.

- Organiser des activités éducatives en lien avec le socle S4C, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques ; informer, accompagner et soutenir les familles.

- Articuler projet d'école et projet du temps périscolaire ; articuler projet du temps périscolaire et dynamique d'un projet d'accueil de loisirs

- Extension du dispositif ALAE sur toutes les écoles.

III. Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.

- Enfants fragilisés par leur situation personnelle (enfants malades, enfants handicapés - Enfants fragilisés par leur environnement

- Prioriser les publics résidant en quartiers prioritaires « politique de la ville » dans l'appel à projet associatif en partenariat avec les institutions (État, CAF, CG, etc.)

IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.

- Accompagner les familles dans leur rôle de soutien et les personnels des espaces éducatifs dans leur compréhension des familles.
- Informer les familles sur tout ce qui se développe dans le champ éducatif du territoire (commune/quartier) pour l'enfant et le jeune.
- Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison - Associer les familles dans les prises de décision, à l'école comme dans tous les espaces éducatifs
 - Rétablir pour les enfants et les jeunes l'image parentale dans son statut de référent et de repérage social
 - Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales qui peuvent être pratiquées de façon commune par les parents et leurs enfants, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux.
- Trouver les outils d'information qui permettent aux familles, même celles qui sont apparemment les plus éloignées, d'être rattachées au projet éducatif de leur(s) enfant(s), de se l'approprier.

V. Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en leur permettant la meilleure intégration dans la cité suppose de :

- Permettre au jeune, dès le plus jeune âge, de se déplacer dans la ville, de s'investir en toute sécurité dans des activités qui lui permettent de construire ses apprentissages et son parcours personnel. Il en résulte la nécessité de favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes handicapés.
- Soutenir les organismes qui œuvrent durant le temps libre et qui contribuent par les actions qu'elles mettent en place à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

II. -Présentation du contexte de l'accueil de loisirs

2-1-Le public

Il s'agit d'un public mixte, âgé de 6 à 11 ans, les mercredis scolaires, et âgé de 6 à 13 ans durant les vacances scolaires, issu de familles, pour la plupart, à bas revenus ou aux revenus moyens, appartenant à des quartiers populaires.

Le public accueilli est un public venant de différents quartiers de la ville : de manière générale, les enfants qui viennent sur les différents points de raccompagnement viennent des quartiers alentours de ces points de ramassage mais aussi parce que certains parents n'étant pas véhiculés préfèrent les mettre à proximité de leur domicile.

Les enfants venant du point de raccompagnement de Léo Rousson sont des enfants issus du quartier du Clos d'Orville ainsi que du quartier du Mas de Mingue.

Les enfants du point de raccompagnement de Jean Carrière proviennent majoritairement des quartiers des Jonquilles, Haute Magaille et du Mas de Ville.

En ce qui concerne le point de raccompagnement de Talabot, la plupart des enfants viennent de quartiers du centre-ville (quartier Pierre Semard, quartier d'Alzon, quartier Feuchères, quartier Écusson).

Enfin, les enfants du point de raccompagnement de René Char sont des enfants majoritairement issues de ce quartier-là.

Diagnostic :

- Sociales

En termes de compétences sociales, les enfants, à l'heure actuelle, ont énormément de mal à jouer ensemble sans se disputer, s'insulter, se moquer. La mixité des genres se fait de moins en moins. Il est plus difficile aujourd'hui qu'avant de pouvoir mélanger garçons et filles, que ce soit sur des temps formels ou informels. Dans chaque groupe de tranches d'âge, il apparaît également beaucoup de disputes, de moqueries et d'insultes. Malgré des temps de régularisation avec les animateurs, les conflits ne sont pas forcément réglés. Soit parce que les animateurs n'utilisent pas forcément les bonnes méthodes pour tenter de résoudre le conflit, soit parce que la vie de groupe ne fonctionne pas entre les enfants.

- Rapport aux règles

On a le sentiment que les règles de vie données sont entendues mais pas comprises ou pas forcément appliquées. On peut effectivement voir que beaucoup d'enfants aujourd'hui testent de plus en plus les animateurs afin de voir jusqu'où vont leurs limites et leur patience. Chose qu'avant, les enfants faisaient également plus ou moins mais à moindre mesure. Là ces « test » d'enfants sont récurrents et on a le sentiment que certains animateurs sont parfois perdus dans ce genre de situation.

- Compétences physiques :

On peut remarquer que les enfants sont beaucoup plus facilement fatigués, essoufflés et en manque de compétences motrices qu'auparavant. Leurs capacités à l'effort physique ou encore leurs capacités à la réflexion sont moins évidentes que par le passé. On arrive à mesurer leur manque de motivation ou même de détermination tant l'écart est grand entre ce que l'activité demande en termes de compétences et ce que produisent les enfants durant l'activité en elle-même. Que ce soient des compétences

physiques ou des compétences de compréhension ou d'écoute, on ressent ce manque d'implication chez les enfants.

- Autonomie :

Chez les plus petits (6 ans) où ils ont besoin d'être accompagnés, là aussi il y a tout un travail à faire ou à refaire au niveau de la prise de parole, au niveau de pouvoir faire les choses par eux-mêmes. Chez les plus grands, c'est un peu la même chose mais malgré certaines compétences, les plus grands ont tendance à ne faire que le strict minimum, sans forcément vouloir approfondir leur réflexion. Là aussi, ce sont aux animateurs de pouvoir proposer des choses qui pousseront les enfants à dépasser leurs limites, tant sur la réflexion au niveau de la vie de groupe que sur l'autonomie ou leurs compétences physiques.

2-2-Le secteur EST

2-2-1-Adéquation du contenu éducatif avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de Nîmes

Forts d'une expérience de longue date sur les territoires de la Ville de Nîmes, l'association Ifac inscrit son action au côté de la collectivité pour développer des actions en lien aux thématiques prioritaires de la politique de la Ville. Les enjeux de citoyenneté nationale et locale, de vie en collectivité, les enjeux environnementaux et les enjeux socio-éducatifs ont ainsi été au centre de notre réflexion.

L'IFAC, pour ce nouveau marché, a souhaité saisir l'opportunité d'une véritable territorialisation de l'offre éducative. En effet en associant les acteurs de terrain, l'IFAC a souhaité s'attacher à analyser les typologies de publics, leurs besoins, leurs caractéristiques et les opportunités du territoire de ce secteur Est de la Ville de Nîmes pour aboutir cette proposition de contenu éducatif en adéquation avec le PEDT et spécifique à ce territoire.

Les orientations éducatives de la présente proposition sont ainsi explicitées à travers différents axes :

- **Les projets pédagogiques**
- **Les projets d'animation**
- **Les événements**
- **Les séjours accessoires**
- **L'accompagnement à la parentalité**
- **Les liens partenariaux et avec les différents acteurs de la coéducation**
- **La formation des personnels**

Notre réponse technique intègre donc des éléments spécifiques concernant chacun de ces points, pour une mise en œuvre territoriale du PEDT sur ce secteur Est, qui se compose de 3 Accueils Collectifs de Mineurs : Le Mas Boulbon, Jean d'Ormesson/Courbessac et Jean Carrière.

2-2-2-Les constats

- Les trois sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés
- Les trois sites disposent de locaux, ressources et infrastructures attractives
- L'un des sites est d'ores et déjà engagé dans une dynamique de labellisation en lien au développement durable (Mas Boulbon) et
- L'un des sites (Jean Carrière) est engagé dans un partenariat avec l'association « Côté Jardins Solidaires »
- L'un des sites (Courbessac) anime un « jardin partagé » avec l'ALAE implanté dans l'école.
- Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) bénéficient d'un environnement naturel valorisable à proximité immédiate
- Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) disposent de ressources et de compétences en matière de TICE et de culture scientifique
- Seul l'un des ACCEM accueille conjointement des publics maternels et élémentaires (Jean d'Ormesson Courbessac)

2-2-3-Les orientations à l'échelle du secteur

Forts de ces constats, nous avons projeté différents axes de travail spécifiques à ce secteur, en lien au PEDT de la Ville, qui seront traduits à travers chacun des trois projets pédagogiques.

• **Nature et développement durable**

L'IFAC désire, en appui sur l'environnement immédiat des sites du Mas Boulbon et Jean d'Ormesson/Courbessac, emmener les enfants du secteur Est de la Ville à la rencontre du patrimoine naturel de leur territoire. Les échanges entre les structures et les rencontres entre les publics permettront à tous les enfants du secteur d'accéder régulièrement à des espaces naturels et de bénéficier d'une programmation d'activités « nature », par la mise en œuvre de projets d'animation communs, en appui notamment sur les partenariats de proximité et le service environnement de la Ville. Cette thématique sera aussi le support d'événements qui impliqueront les enfants et les familles à l'échelle du secteur, et orienteront l'organisation des séjours accessoires estivaux. Enfin, la formation des équipes intégrant cet axe spécifique, nous développerons les ressources et compétences des équipes en lien aux enjeux environnementaux et de développement durable.

• **Nouvelles technologies et image**

Conscients des évolutions de la société et des enjeux qui accompagnent ces évolutions, nous souhaitons développer la culture scientifique des enfants, en lien notamment aux Technologies de l'Information et de la Communication. L'espace multimédia du site de Jean d'Ormesson et les TBI qui équipent les salles de classe seront des ressources qui nous permettront d'orienter plus spécifiquement ce travail sur le rapport à l'image, mode de communication privilégié par ces nouvelles technologies. La sensibilisation, l'expérimentation et la mise en vie d'activités et de projets communs seront nos leviers pour accompagner les enfants, mais aussi leurs familles dans une appropriation sereine et éclairée de ces technologies. La formation des équipes permettra de soutenir cette orientation spécifique, tout comme les liens.

• **Logique de passerelle**

Les publics accueillis à l'échelle de ce secteur Est de la Ville et la répartition des tranches d'âges sur les trois accueils nous a conduit à engager une réflexion autour des enjeux de continuité éducative en projetant le développement d'une logique de passerelle inter-accueils et en renforçant les liens avec les différents acteurs de la coéducation sur ce territoire. Nous souhaitons ainsi que des rencontres et des échanges réguliers permettent aux enfants d'âge maternel accueillis sur Courbessac et Jean Carrière de découvrir sereinement, à partir de 5 ans, les sites, les fonctionnements et les publics respectifs de Jean d'Ormesson et du Mas Boulbon qui les accueilleront dans un futur proche.

L'implication des familles dans cette démarche sera mobilisée, de même que les relations partenariales avec les crèches et les espaces sociaux qui accueillent nos publics avant trois ans et après 13 ans.

2-3-Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap



Le projet : « Grâce à un travail en réseau permettant de mutualiser les compétences de chacun (professionnels du handicap, familles et professionnels de l'animation)

Selon son niveau de responsabilité, l'enfant est ainsi placé au cœur du projet. Chaque enfant bénéficie d'un projet d'accueil personnalisé construit en fonction de ses capacités et de ses centres d'intérêt, et chaque équipe encadrante est accompagnée et sensibilisée dans le but de favoriser la mise en place d'un accueil porteur de sens inscrit dans une démarche inclusive. La réalisation de l'accueil est la conclusion d'un processus d'accompagnement individualisé.

Installer un processus d'inclusion, c'est aller l'un vers l'autre, c'est faire l'effort de se reconnaître mutuellement.

Egalité d'accès : permettre à tous les enfants et donc également aux enfants en situation de handicap d'accéder à des pratiques de loisirs éducatifs collectifs, sur leur territoire de vie, durant leur « temps libre » c'est-à-dire hors temps familial et hors temps scolaire ou assimilé.

Équité de traitement : favoriser à l'intérieur de la structure d'accueil l'acceptation des différences, en faisant vivre celles-ci comme une source d'enrichissement personnel, basée sur une meilleure compréhension et une réelle solidarité.

Accompagnement des parents d'enfant en situation de handicap : favoriser et accompagner les démarches des parents en direction des structures en réduisant au maximum les inhibitions, en créant les conditions d'un dialogue ouvert et en les informant largement des possibilités offertes.

Soutien des acteurs : accompagner les décideurs et les équipes encadrantes des structures d'accueils de loisirs en les assurant d'un soutien leur permettant de s'appuyer sur les compétences utiles à la résolution des difficultés rencontrées et en renforçant leurs propres compétences, en agissant si besoin pour modifier les regards et les pratiques.

Permettre la participation de tous les acteurs adhérant à cette démarche, à la définition du projet associatif, sa mise en œuvre, son évaluation permanente, son réajustement éventuel, sa promotion.

Nécessité de compensation liée aux difficultés vécues par chaque enfant

Accueilli : aider à la recherche de solutions adaptées en établissant un projet d'accueil personnalisé impliquant les différents acteurs concernés. Concevoir des solutions d'adaptation en produisant des outils pertinents utiles à une évolution du contexte dans lequel se situe chacun des publics visés.

Favoriser chez les enfants l'émergence d'une posture citoyenne reposant sur les valeurs de civisme, de respect et de solidarité permettant d'agir et de se positionner librement, de revendiquer de façon argumentée l'accès aux droits fondamentaux, dans une démarche d'Éducation Populaire visant à une transformation sociale et l'amélioration du vivre ensemble. »

Les enfants accueillis avec ce dispositif participent selon leurs besoins, leurs envies, leur rythme à tous les temps de la journée, l'équipe d'animation pour faciliter le suivi et permettre une évaluation met en place un carnet nominatif où sont notés les points importants de la journée de l'enfant.

2-4-Les protocoles d'accueils individualisés

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : « document qui organise la vie quotidienne de l'enfant ou de l'adolescent en établissement. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs) » (source ministère).

Les enfants accueillis avec un PAI sont listés. Les dossiers, protocole d'urgence et les médicaments sont rangés dans l'infirmerie.

Chaque membre De l'équipe se doit de connaître les problématiques de santé des enfants de leur groupe.

À chaque sortie, les pochettes PAI (dossier avec protocole) et médicaments devront être récupérées et amenées en sortie.

Les enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. Les enfants intégrés ne peuvent être spectateurs du fonctionnement du centre ou vivre un accueil indépendant.

Les partenariats avec les infirmières de la mairie, référentes sur les troubles de santé invalidants (PAI) et avec le Relais Loisirs Handicap 30 (RLH-30, qui agit sur le territoire « ***pour que tous les enfants vivent et jouent ensemble*** ») sont effectifs et constants tant dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'accueil des enfants et des familles que dans les échanges pédagogiques (malle pédagogique, conseils, suivi, évaluations...

2-5-Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espaces)

En matière d'équipements et d'espaces extérieurs, l'ACCEM possède des infrastructures neuves et spacieuses qui permettent de proposer des activités diverses et variées au public concerné.



La structure, appartenant à la mairie, est un espace éducatif et de loisirs situé en périphérie de Nîmes. Elle est ouverte depuis juin 2005 et accueille les classes de découverte, l'accueil de loisirs, les formations des employés territoriaux, ainsi que des manifestations diverses (réunions, journée des comités de quartiers, expos, etc.) tout au long de l'année.

En mai 2023, l'école primaire de Léo Rousson s'installent et occupe les locaux temporairement soit 2 ans afin que les travaux de l'école se terminent.

Situé en périphérie sud-est de la ville, dans un parc de 4 hectares entièrement clos avec une grande allée de platanes, typique des Mas en Provence, le Mas Boulbon est un des 12 accueils de loisirs sans hébergement de la mairie de Nîmes, géré par l'IFAC.

L'accueil de loisirs est ouvert de : 7h30 à 18h30

Coordonnées du centre :

MAS BOULBON – ACCEM 6/13ans – 1099 chemin du Mas Boulbon – 30000 NIMES

contact.boulbon@utso.ifac.asso.fr

Fixe : 04 66 28 40 87

Portable : 06 99 38 73 56

Les espaces extérieurs :

Une grande allée de platanes fait office de parking pour les nombreux visiteurs dont les parents amenant leurs enfants à l'accueil direct et d'espace de retournement pour les bus. Au bout de l'allée l'ancien portail du domaine avec une plaque rappelant l'historique du lieu ouvre sur un parvis.

Le parc se compose de différents lieux pour des activités multiples :

Un grand terrain de sport avec des barres de foot (à l'entrée sur la droite),
Un terrain de jeu
Un parcours accrobranches délimité par des cordes (à droite de l'entrée principale),
Un terrain délimité pour du tir à l'arc (sur la dernière portion du grand terrain de foot),
Un espace arboré avec pelouse et bancs et une grande terrasse et pleins de lieux agréables pour pique-niquer ou pour goûter.
Un terrain handball / basket,
Un jardin pédagogique,
Une piscine hors sol avec vestiaire et douche
Un second espace arboré avec pelouse,
Un bloc sanitaire exclusivement réservés aux filles et un autre pour les garçons.
Un local pour entreposer le matériel sportif
Un cabanon en bois pour stocker du matériel de jardinage.



Le terrain à l'arrière gauche du bâtiment est consacré au 9/13 ans.



Le terrain côté droit du bâtiment est réservé au 6/8 ans.

Les espaces intérieurs :

Au rez-de-chaussée : Le terrain à l'arrière gauche du bâtiment est consacré au 9/13 ans.

Un bureau avec du mobilier et fonctionnel,

Un réfectoire avec une clim pour permettre également un espace climatisé lors des journées estivales caniculaires.

Une infirmerie avec un lit et un lavabo.

5 salles de classes : la première salle servant également de salle d'accueil direct, la deuxième salle de classe avec un mobilier fonctionnel à roulette, 1 troisième salle de classe, une petite salle pour des activités en petit groupe.

Une régie petit matériel (un placard), une régie jeux de société dans les armoires basse trouvant dans le hall.

Un bloc sanitaire avec deux WC et un WC à mobilités réduite et deux lavabos,

Un ascenseur (accessible pour les personnes à mobilité réduite).

Au premier étage :

Une salle de classe où se déroulerons des activités

Les deux salles au 1er étage, accessibles par l'extérieur (au-dessus du bureau) sont disponibles pour les 11/13 ans. Ces salles sont extérieures au corps du bâtiment central permettent un cadre plus indépendant et mieux adapté aux pré-ados

Au deuxième étage :

Trois salles de classe fonctionnelle pour des activités permettant d'accueillir une vingtaine d'enfants chacune.

Une salle dédiée aux animateurs avec une cuisinière, un grand frigo, une armoire de rangement, un four à micro-ondes un bac évier et un plan de travail pendant les vacances scolaire.

Une grande salle polyvalente permet une activité ludique ou l'installation d'un atelier non salissant. Elle est également réservée pour le PPMS.

Un bloc sanitaire, dont un réservé spécialement aux adultes.

Un ascenseur.

Les locaux des adultes :

Au rez-de-chaussée, un placard blanc dans le hall, deux armoires basses.

Le bureau de direction, la tisanerie sert de régie pour stocker le matériel pédagogique ainsi que les affaires appartenant à l'équipe pédagogique.

Il existe trois types de fonctionnement sur ce site d'accueil collectif : d'une part, il y a l'ALSH qui accueille les enfants (toute la journée ou en ½ journée pour les accueils adaptés, issus du Relais Loisirs Handicap 30) tous les mercredis et vacances scolaires, d'autre part il existe des classes vertes qui, tout au long de l'année scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, viennent passer la semaine sur le centre ainsi que l'école primaire de Léo Rousson et les ALAE. Occasionnellement, diverses formations de la mairie ou des réunions de travail de l'équipe pédagogique du Mas Boulbon se déroulent sur la structure.

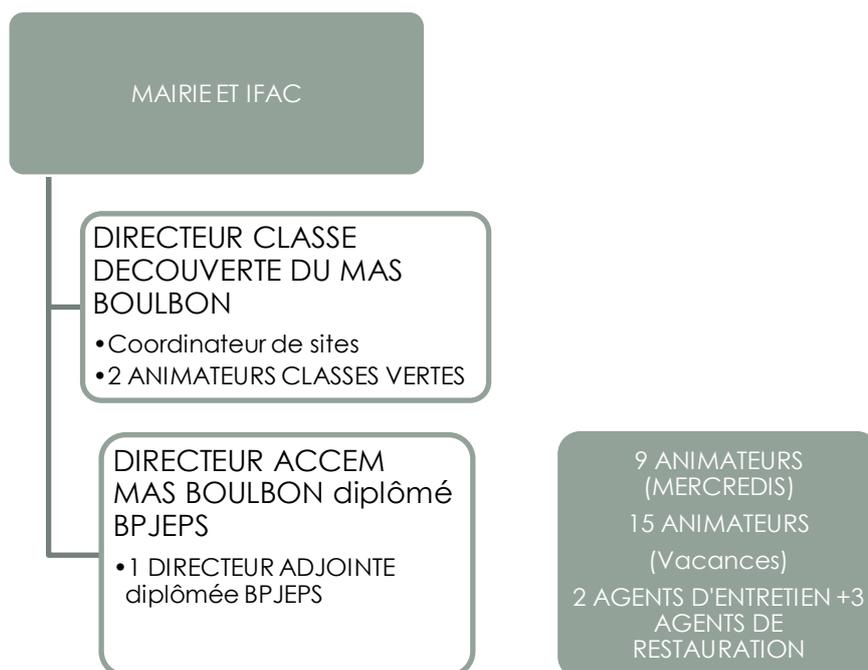
C'est pourquoi, les locaux sont partagés et mutualisés avec l'école primaire de Léo Rousson, les ALAE, les classes vertes et les formations qui peuvent avoir lieu en même temps que l'ACCEM.

Les salles de classe et la salle de réunion sont utilisées uniquement par l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires (les deux salles de classe au-dessus du bureau de direction, la salle de classe à côté de la salle d'accueil, ainsi que la salle de classe qui longe le couloir côté terrasse.

Pour toutes les autres salles, l'ACCEM peut les utiliser les mercredis scolaires également.

Une régie hall et une régie sportive sont dédiées uniquement au fonctionnement du centre de loisirs.

Quant aux espaces extérieurs, le centre de loisirs peut les utiliser mercredis et vacances scolaires.



2-6-La composition de l'équipe pédagogique

Elle est composée d'une directrice permanente (diplômé BPJEPS animation sociale +UCC ACCEM), de 1 adjoint pédagogique (BPJEPS LTP) assistant sanitaire, en charge du bon déroulement des projet mis en place, et de mon remplacement lors de mes absences sur la structure.

9 animateurs durant les périodes périscolaires et 15 animateurs en période extra-scolaires.

2-7-Les partenaires identifiés sur le territoire

Les référents ALAE Ville de Nîmes/ l'école primaire de Léo Rousson / la Ferme école/ le Carré d'Art / le Service du patrimoine/ le service Environnement/ Nîmes métropole pour le tri.

Les différentes associations présentes sur le territoire : Arc club/ les Petits Débrouillards/ Lulu Zed/le Sens des âmes/Planète Mômes/l'association Occitanie Livre et Lecture
Différents EHPAD (Château Silhol /Mas de Lauzes)

Les BE (escalade, VTT, Karaté, skate, rollers etc.....)

L'association ALPHE (Association pour la Prévention du Harcèlement Scolaire), Centre Française de prévention des risques domestiques, Comité 30 prévention routière, La Maison de quartier Route d'Arles.



2-8-Les moyens financiers mis à disposition

Un budget pédagogique est alloué par enfant et par journée. Il est de 2,80€.

Le budget prévisionnel se calcule en accord avec la comptabilité de l'IFAC autour d'une moyenne d'enfants accueillis sur une période. La direction répartit ce budget par lignes budgétaires en fonction des besoins de chaque session.

Les transports des points de ramassage sont pris en charge par l'œuvre organisatrice ainsi que la masse salariale.

Il est alloué également un budget pour le Centre Ressources pris en charge également par l'IFAC

- Chaque centre de loisirs possède une carte bleue nominative qui permet de réaliser des achats sur Internet ou encore dans n'importe quel magasin.

-Chaque centre possède également un carnet de bons de commande qui permet de payer dans certains magasins ou de payer les prestations d'intervenants extérieurs.

-Chaque centre possède aussi une régie liquide qui permet de payer dans tous les magasins ou payer le médecin si un enfant ou un animateur est malade par exemple lors d'un séjour.

2-9-Le bilan de l'année précédente

Voir bilan trimestriel

III. Projection des objectifs

3-1-Nos intentions éducatives

Il est important pour tout le monde que chacun puisse trouver sa place dans la structure et dans la société, que ce soit pour les adultes comme pour les enfants. C'est pourquoi, il nous semble primordial de travailler autour du « vivre ensemble », de la responsabilisation et l'autonomie des personnes.

L'objectif sera de favoriser et mettre en œuvre du « vivre ensemble » au sein des différents publics.

Qui : Les enfants, animateurs et les membres de la direction

Quoi : Objectif du projet pédagogique

Comment : Par le quotidien, les activités, les ateliers et sortie prévues.

Objectifs enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la créativité, se laisser aller à son imagination. - Investissement dans l'organisation des activités, prise d'initiative, responsabilisation dans l'activité et le quotidien du centre. - Découverte de nouvelles activité et/ou endroit, apprendre à faire autre chose que ce qui est déjà acquis. - Bien être, être content de venir au centre et participer aux activités - Respects des autres enfants et de l'équipe d'animation.

Objectif global : Responsabiliser et autonomiser l'ensemble des personnes présente sur le centre lors de la période de l'année.

Toutes les personnes présentent sur la période de l'année devront apprendre à vivre ensemble.

Nous devons faire en sorte que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Les envies de chacun seront écoutées et pourrons être discutées en équipe.

Concrètement, la responsabilisation et l'autonomie de chacun (enfants, animateurs) se verra notamment lors des conseils d'enfants et les « particip'action » (forums de fin de journée).

En ce qui concerne les enfants, ils seront forces de propositions et décisionnaires sur le fonctionnement du centre tout autant que les animateurs.

Et pour les animateurs, lors des différentes réunions instaurées à l'année, ils auront également le pouvoir de prendre des décisions en concertation avec l'ensemble de l'équipe.

Nous voulons offrir des vacances à ces enfants dans un lieu agréable. Afin de poursuivre le projet d'acquisition du label écologique, l'investissement et la responsabilité de chacun est engagé, mais toujours de manière ludique et amusante.

Ces enfants grandissants, ils doivent aussi apprendre l'autonomie, par des activités, des sortie et le quotidien du centre nous leurs proposons un investissement dans celui-ci.

Néanmoins le bien-être et le respect de chacun n'est pas à négliger, autant que possible l'équipe se doit de renforcer et/ou donner de nouvelles valeurs et principes à ces adolescent en devenir.

Étant en vacances, l'équipe doit tout de même offrir des souvenirs à ses enfants en leur proposant des activités qui correspondent à leurs envies, mais aussi à la hauteur des animateurs.

Cependant il peut être conseillé à l'équipe d'animation de s'essayer à de nouvelles activités afin de découvrir et de se découvrir des ressources supplémentaires.

Néanmoins si un animateur se retrouve en difficultés lors d'une activité ou à un quelconque moment le reste de l'équipe se doit de lui venir en renfort afin de favoriser l'entraide et la cohésion d'équipe.

La communication entre chacun est aussi un axe à tenir sur la période de vacances afin de favoriser la bonne entente et le bon déroulé des journées par la cohésion d'équipe.

Cet axe est aussi important pour les enfants qui peuvent chercher du cadre et de la contenance à travers les différents animateurs présents.

La cohérence de parole permettra également à l'équipe de mener les activités au mieux à travers un discours adapté à chaque tranche d'âge. De ce fait nous espérons que cela permettra un investissement spontané des enfants.

Objectif Pédagogique	Indicateurs	Critères	Oui	Non
Favoriser la santé, l'épanouissement et le rythme de l'enfant	<p>Est-ce que nous mettons en place des activités qui respectent les attentes et les besoins de l'enfant ?</p> <p>Est-ce que les enfants se blessent souvent ?</p> <p>Est-ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe ?</p>	<p>Est-ce que le cahier de l'infirmerie, géré par l'assistante sanitaire est rempli de soins faits aux enfants ?</p> <p>Est-ce que les enfants participent activement aux activités proposées ?</p> <p>Est-ce que les enfants s'entendent tous bien avec le reste du groupe ?</p>		

	<p>Est-ce que les enfants sont sujet au moqueries incessant ?</p> <p>Est-ce que les enfants s'isolent ?</p>			
--	---	--	--	--

3-2-Les objectifs pédagogiques

3-2-1- Favoriser la santé, l'équilibre et le rythme de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.
- Permettre à l'enfant d'être considéré comme un individu à part entière et qu'il puisse trouver sa place au sein du groupe. Favoriser le respect d'autrui.
- Responsabiliser les enfants face au harcèlement.
- Informer les enfants aux harcèlements scolaires, à la prévention de santé, citoyenneté, au handicap

Les attitudes et rôles des animateurs :

Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants en fonction des âges. Inclure les enfants en situations de handicaps au sein du centre de loisirs.

3-2-2- Développer la participation de l'enfant au sein de l'ACCEM en favorisant son autonomie, sa responsabilisation et son esprit critique

Objectifs opérationnels :

Favoriser la participation des enfants tant sur les activités que sur les temps informels afin qu'ils soient force de proposition et vraiment maître de leurs loisirs. Développer le travail en concertation.

Les attitudes et rôles des animateurs :

Utilisation des différents domaines de compétence de chacun tant sur les activités sportives, artistiques, scientifiques, techniques ou culturelles mais également en matière d'organisation et de coordination de manifestations d'envergure. Mise en place de projets d'animation.

Objectif Pédagogique	Indicateurs	Critères	Oui	Non
Développer la participation de l'enfant au sein de l'ACCEM en favorisant son autonomie, sa responsabilisation et son esprit critique	<p>Est-ce qu'on a mis en place des temps formels ou informels permettant aux enfants d'être partie prenante du fonctionnement du centre ?</p> <p>Est-ce que les enfants participent de manière volontaire à l'organisation dans leur groupe ?</p>	<p>Est-ce que les enfants ont participé à des conseils d'enfants ou des temps où ils puissent s'exprimer et donner leur propre avis afin qu'ils soient pris en totale considération ?</p> <p>Est-ce que les enfants se proposent pour mettre en place un fonctionnement propre à leur groupe ?</p>		

3-2-3-. Créer un accueil de loisirs ludique, pratique et convivial offrant des garanties de sérieux en matière d'encadrement, de sécurité et de suivi des enfants.

Objectif opérationnel :

Permettre d'établir un contact, une relation de confiance et de communication pédagogique avec les familles concernant leurs enfants et toutes les informations pratiques et ce, dans un environnement convivial. Permettre aux familles de s'impliquer à la vie du centre. (Création d'un Conseil de parents).

Les attitudes et rôles des animateurs :

Développement de la communication avec les parents concernant leurs enfants lors de l'accueil direct ou sur le point de raccompagnement le matin et le soir ou par le biais du téléphone durant la journée (invitation à un rendez-vous si nécessaire). Créer un lieu d'accueil pratique et convivial. Permettre aux points de raccompagnement d'être une vraie annexe de l'ACCEM. Faire remonter au directeur les informations jugées importantes concernant l'accueil de l'enfant.

Objectif Pédagogique	Indicateurs	Critères	Oui	Non
Créer un accueil ludique, pratique et convivial	Est-ce que les différents lieux d'accueil semblent simples, conviviaux et pratiques pour les familles ?	Avons-nous aménagé les espaces d'accueil de manière que cela soit accueillant, chaleureux et pratique pour les enfants et pour les parents ?		

3-2-4-Développer une approche écocitoyenne dans notre démarche d'animation

Objectifs opérationnels :

Permettre de sensibiliser les animateurs sur les temps de réunions, de savoir comment et pourquoi nous aspirons à tendre vers un label écocentre.

Les attitudes et rôles des animateurs :

Mettre en pratique par le jeu, des actions liés à l'environnement et la biodiversité.

Objectif Pédagogique	Indicateurs	Critères	Oui	Non
Développer une approche éco citoyenne	Est-ce que les animateurs et les enfants ont-été sensibiliser à une démarche éco responsable ?	Avons-nous mis en place des activités autour de l'environnement, le développement durable et la biodiversité avec les enfants ?		

Évaluation générale du projet pédagogique :

Objectifs Généraux	Indicateurs	Critères	Oui	Non
Favoriser la santé, l'épanouissement et le rythme de l'enfant	<p>Est-ce que nous mettons en place des activités qui respectent les attentes et les besoins de l'enfant ?</p> <p>Est-ce que les enfants se blessent souvent ?</p> <p>Est-ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe ?</p>	<p>Est-ce que le cahier de l'infirmerie, géré par l'assistante sanitaire est rempli de soins faits aux enfants ?</p> <p>Est-ce que les enfants participent activement aux activités proposées ?</p> <p>Est-ce que les enfants s'entendent tous bien avec le reste du groupe ?</p>		
Développer la participation de l'enfant au sein de l'ALSH en favorisant son autonomie, sa responsabilisation et son esprit critique	<p>Est-ce qu'on a mis en place des temps formels ou informels permettant aux enfants d'être partie prenante du fonctionnement du centre ?</p> <p>Est-ce que les enfants participent de manière volontaire à l'organisation dans leur groupe ?</p>	<p>Est-ce que les enfants ont participé à des conseils d'enfants ou des temps où ils puissent s'exprimer et donner leur propre avis afin qu'ils soient pris en totale considération ?</p> <p>Est-ce que les enfants se proposent pour mettre en place un fonctionnement propre à leur groupe ?</p>		
Créer un accueil ludique, pratique et convivial	<p>Est-ce que les différents lieux d'accueil semblent simples, conviviaux et pratiques pour les familles ?</p>	<p>Avons-nous aménagé les espaces d'accueil de manière que cela soit accueillant, chaleureux et pratique pour les enfants et pour les parents ?</p>		

<p>Développer une approche éco citoyenne</p>	<p>Est-ce que les animateurs et les enfants ont-été sensibiliser à une démarche éco responsable ?</p>	<p>Avons-nous mis en place des activités autour de l'environnement, le développement durable et la biodiversité avec les enfants ?</p>	
---	---	--	--

IV. Les relations

4-1-Les relations enfant/enfant, les règles et les sanctions

Afin que s'instaure une relation adulte/enfant positive, il faudra qu'elle soit basée sur la confiance, l'écoute et le respect mutuel.

La mise en place et l'élaboration de règles de vies communes permettre aux enfants de comprendre le déroulement de la journée et comment celle-ci va être découpée.

Afin que les enfants puissent s'approprier au mieux les différents espaces du centre liés à différents temps de la journée (exemple : la cour de l'école pour les activités sportives et les temps récréatifs animés, le coin lecture et jeux de société pour le temps calme...),

Par l'instauration d'un projet de vie de groupe, le rappel régulier de ces règles communes permettra de créer des habitudes saines et d'intégrer plus facilement les nouveaux arrivants.

On pourra parler de respect mutuel, d'être attentif au comportement de chacun. Et ces règles, mises en place et validées par le groupe permettront à chaque animateur de travailler leur autorité autour de la sanction positive et négative des enfants.

Le non-respect des règles pourra faire l'objet d'un contrat moral avec les enfants qui, s'il est rompu, pourra aboutir à ce qu'on en vienne à contacter les parents afin de trouver une solution. Des sanctions graves pourront être envisagées si l'intégrité physique, affective et morale des enfants est mise en danger.

C'est pourquoi, il me semble important de mettre en place une **hiérarchie des sanctions** face à un problème :

- Tout d'abord, le problème se règle entre l'enfant ou les enfants et l'animateur.*
- Ensuite, entre l'enfant ou les enfants et les animateurs du groupe.*
- Enfin, une discussion entre les enfants, l'animateur et le directeur.*

Il est évident que, selon la gravité du problème, il peut arriver à ce qu'on en arrive directement à la discussion entre enfants, animateur et directeur.

Par le biais du forum de discussion de fin de journée (ou autre forme de bilan de journée) ou sur des temps d'activités ou autre, les animateurs doivent avoir la capacité de valoriser la bonne évolution du groupe et les comportements positifs en montrant la satisfaction de donner vie au groupe. (Voir Annexes pour approfondir la réflexion autour de la sanction et la punition)

Tout comportement violent ou agressif, toute destruction et non-respect du matériel, des lieux et des personnes entraîneront des sanctions.

La sanction doit être progressive et surtout COMPRISE par l'enfant : elle ne doit pas être HUMILIANTE.

4-2-Les relations adulte/enfant

Être à l'écoute, être disponible, employer un langage correct et adapté. Respect, non rupture de relation sans discussion, bienveillance.

Aider les enfants dans leurs différents apprentissages de la vie collective en accueil de loisirs : savoir-faire, savoir-être, repérage dans le temps et l'espace : être actif et attentif dans la gestion du groupe (tant sur la valorisation des enfants, leur suivi et le respect des consignes des intervenants s'il y a lieu).

Encadrer et aider lors des ateliers menés par les intervenants.

Accorder une attention particulière à tous les besoins physiologiques de l'enfant quel que soit la tranche d'âge.

Mettre en place un cadre qui garantit la sécurité physique et affective des enfants.

4-3-Les relations adulte/adulte

L'équipe a besoin de savoir communiquer et échanger les informations, un travail important autour de support de communication est nécessaire tout au long des sessions pour faciliter le travail d'équipe.

Les relations entre adultes sont des relations d'équipe basées sur la confiance, la participation active de tous pour atteindre les objectifs fixés.

4-4-Les relations aux familles

Les parents doivent pouvoir s'informer sur les activités proposées ainsi que sur toutes les informations pratiques concernant l'ACCEM du Mas Boulbon.

C'est pourquoi, que ce soit sur l'accueil direct du centre ou sur les points de raccompagnements, les animateurs doivent avoir la capacité de répondre aux questions des familles ou d'inviter les parents à contacter le directeur, pour des questions plus précises.

Nous donnons la possibilité aux familles de consulter sur place les plannings d'activités affichées sur les différents accueils ainsi que des informations pratiques également affichées (Coordonnées du centre, de l'IFAC, de la mairie, « point info pratique » etc....) ou de les prendre en photo afin que chez eux, ils prennent le temps de les lire tranquillement.

Les animateurs des différents espaces d'accueil feront en sorte que ces espaces soient des lieux de vie accueillants, pratiques et conviviaux.

Si un animateur rencontre un problème sur le point de raccompagnement, il devra contacter immédiatement la direction afin qu'elle puisse trouver les solutions nécessaires à ce souci.

Permettre des temps d'échanges formels et informels.

Être à l'écoute, être disponible favoriser l'implication des familles dans la vie du centre en privilégiant les échanges, l'information, la participation : Mise en place de journées activités parents /enfants, portes-ouvertes- gouters partagés- expos photos, blog du Mas Boulbon. Création de conseils de parents à l'avenir...

4-3-Les relations avec les partenaires

En ce qui concerne les différents partenaires avec lesquels nous sommes en collaboration, nous pouvons parler bien évidemment des institutions publiques (mairie Ville de Nîmes, DDCS, CAF), la société KEOLIS qui est une société de transports en commun, de différentes associations sportives et culturelles et enfin du Relais Loisirs Handicap 30 car nous accueillons plusieurs enfants en situation de handicap issus de cette association puisque nous sommes habilités à recevoir ces enfants et mettre tout les moyens pour procéder à une inclusion dans un milieu ordinaire.

Un animateur en plus peut être envisagé sur le terrain en renfort durant les 5 jours de l'intégration de l'enfants, une fois les 5 Mercredis passées nous seront à même d'évaluer si le centre de loisirs est un endroit adapté à ces enfants tant sur le plan morale et affectif.

Pour ce qui est de la mairie de la Ville de Nîmes, un dispositif et un protocole spécifique a été mise en place sur les écoles et les centres de loisirs pour répondre au « plan Vigipirate » déclenché par l'État, à la suite des attentats terroristes.

Cette année, à la suite de la crise sanitaire mondiale, un protocole spécifique a été mise en place par rapport au COVID-19 et que nous, nous devons de mettre en place et de suivre scrupuleusement à la lettre. (Se référer à la partie « protocole sanitaire en vigueur »

V. **Le fonctionnement de la vie quotidienne (et les conditions de sécurité)**

5-1-La journée-type

7h30-9h00 : ACCUEIL DU MATIN sur le centre et sur les points de raccompagnement (Jean Zay, Jean Carrière, Rene char, Talabot.)

9h00-9h30 : Arrivée du bus, installation dans le lieu d'accueil de groupe

PRESENTATION DE LA JOURNEE

9h30-10h00 : MISE EN TRAIN

10h00-11h30 : ACTIVITES + RANGEMENT

11h30-13h00 : REPAS

13h00-14h00 : TEMPS LIBRE

14h00/ 14H30 : TEMPS CALME

14H30-16h00 : ACTIVITES + RANGEMENT

16h00-16h30 : GOUTER

16h30-17h00 : BILAN DE JOURNEE et départ vers les lieux Points de raccompagnement

17h00-18h30 : ACCUEIL DU SOIR sur le centre et sur les points de raccompagnement

Points de raccompagnement et Accueil Direct :

Sur chaque point de raccompagnement, il faut afficher à la porte d'entrée, l'horaire de départ du matin et l'horaire d'arrivée du soir afin que les familles soient informées et d'éviter les retards, les plannings d'activités, les menus du mois ainsi que les gouter et les repas froids.

Il faut également penser à prendre des photos des salles mises à disposition le premier jour de chaque session à 7h30 afin d'éviter que les écoles nous fassent des remarques liées à l'emprunt des locaux.

Une malle de jeux et disposer sur chaque point de raccompagnement en fonction des besoins des enfants. (Jeux de société, feuilles, feutre, crayons de couleurs, ballon ...)

L'animateur devra donner aux enfants les jeux qu'ils souhaitent, il devra s'assurer que le matériel ne soit pas détérioré, il doit en informer le directeur pour un éventuelles rachat de matériels.

Enfin, il faut définir les salles ou les lieux extérieurs du centre où les enfants vont se rejoindre par point de raccompagnement pour repartir en bus le soir. (Le mieux serait que le premier jour de centre de loisirs, vous montriez aux enfants l'endroit de rassemblement par point de raccompagnement)

Rassemblement par groupes de tranche d'âge dans les lieux d'accueil de journée :

Une fois que tous les enfants d'accueil direct et de point de raccompagnement sont arrivés, les animateurs récupère les étiquettes ou il y a inscrit le nom, prénom ainsi que le point de raccompagnement.

Les animateurs se doit de vérifier que chaque enfant de son groupe a déposé son étiquette dans le hall sur le tableau consacrer aux présences cantine et au contrôle de chaque enfant sur le centre.

Ils vont dans leur salles respective ou espace extérieur dédiée à leur groupe de tranches d'âges (6 ans, 7-8ans, 9-10 ans, 11-13 ans) avec leurs animateurs.

L'ensemble des animateurs du groupe ne doit pas faire d'appel (comme le système scolaire) mais ils doivent IMPERATIVEMENT compter le nombre d'enfants qu'ils ont pour donner le chiffre exact au bureau de direction (le plus simple serait d'envoyer sur le groupe WhatsApp dédié à faire remonter toute les informations).

Pour rappel ce groupe WhatsApp est destinés strictement pour donner et échanger des informations concernant les effectifs enfants du jour et des rappels de dates de réunion pédagogique.

Il peut y avoir des échanges autour de l'animation et des documents comme des fiches techniques d'animations mais en aucun cas des données personnelles concernant les enfants ou l'équipe pédagogique.

Pour rappel nous sommes soumis au devoir de réserve et à une obligation de discrétion professionnelle et, dans certains cas, nous sommes tenus au secret professionnel.

Aucune vidéo, photos concernant les enfants accueillis ne doit figurer dans ce groupe, ni pris avec vos téléphones portables privés.

Une autorisation de droit à l'image sera distribuée en amont aux parents avec la date, l'heure et l'intitulé de l'activité, celle-ci sera prise avec l'appareil photo du centre de Loisirs mais pas avec votre téléphone portable qui s'avère INTERDIT.

Toutes vidéos ou photos mise en ligne sur les réseaux sociaux (hors sites Ifac, avec son autorisation de droit à l'image signé par le responsable légal) relève d'une sanction disciplinaire, voir son renvoi imminent.

Article 9 du code civil :

L'article 226-1 du code pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende

« Le fait, au moyen d'un procédé quelconque, de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ». La peine maximale est portée à deux ans d'emprisonnement et à 60.000 euros d'amende si les images en question présentent un caractère sexuel.

Présentation de la journée et lancement des activités :

Après avoir donné le chiffre exact au bureau et seulement après cela (9h15 max), chaque groupe de tranches d'âges va prendre un temps pour présenter la journée aux enfants et lancer les activités du matin. Si une sortie est prévue le matin, il faut savoir anticiper et préparer sa liste de groupe de sortie, prévoir la trousse à pharmacie, vérifier s'il y a un enfant PAI auprès de la directrice adjointe et assistante sanitaire en amont (de préférence la veille) pour être prêt à partir à l'arrivée du bus.

Activités du matin à partir de 10 heures :

En fonction du nombre d'enfants que vous avez et du nombre d'animateurs, il faut avoir du bon sens et équilibrer les groupes d'enfants par activité pour ne pas mettre en difficulté un ou des animateurs.

Si cela arrive malheureusement pour X raisons, essayer de voir pour vous greffer avec un autre groupe de tranche d'âge pour vous sécuriser et encadrer convenablement les enfants.

Repas :

Le réfectoire est ouvert à partir de 11h30 et les groupes de tranches d'âges rentrent dans la cantine de manière échelonnée.

Un self-service est mis en place afin de rendre plus ludique le temps du repas.

Les enfants sont libres de choisir dans quel ordre commencer le repas, nous incitons les enfants à goûter les différents plats, et à manger ce qu'ils se sont servis dans leur assiette, mais sans jamais les forcer.

Nous sensibiliserons les enfants à faire attention au gaspillage, et les inviterons à se servir de quantité suffisante afin qu'ils finissent leur plat et à aller se resservir s'il en éprouve le besoin.

À partir de 11h, on vous affichera sur le groupe WhatsApp, l'ordre de passage des groupes pour la cantine ainsi que l'heure à peu près où vous devez arriver (par petits groupes afin d'éviter une file d'attente jusqu'à la terrasse).

Le temps du repas est un moment privilégié avec les enfants où on peut prendre le temps d'échanger avec eux plutôt que d'en profiter pour « être en pause » à discuter qu'entre animateurs.

Une fois qu'on a fini de manger, les enfants procéderont à débarrasser son plateau en respectant la marche à suivre.

De plus, afin de désengorger au maximum la cantine, soit des groupes de tranche d'âges mangeront dans les salles en face du réfectoire (salle « Salimata » et salle de réunion.) soit des pique-niques seront livrés certains jours pour fluidifier le passage dans le réfectoire et finir le service de cantine relativement tôt.

Si nous devons procéder au protocole covid :

Dans chaque service de cantine, on notera le placement de chaque enfant pour identifier les enfants en cas de suspicion de cas Covid-19 ou cas contact.

Temps calme :

Il faut instaurer un temps formel juste après le repas pour poser les enfants, recentrer le groupe et permettre d'avoir un temps d'échanges par petits groupes entre animateurs et enfants.

Pour les plus petits, cela peut être autour d'une histoire lue ou racontée par l'animateur où les enfants et les animateurs discutent de l'histoire ou inventent une autre fin et pour les plus grands, cela peut se faire sous forme de débat sur un sujet qui peut les toucher (les réseaux sociaux, la sexualité, Internet, les écrans...)

Des jeux de sociétés, dessins, perles seront mis en place ainsi que de la détente pour les enfants qui le préfèrent.

Temps libre :

Il faut absolument que les animateurs se répartissent dans des endroits stratégiques et notamment près des sanitaires. (Se mettre en binôme serait le plus simple afin qu'on puisse prendre de manière juste et équitable, les pauses bien méritées)

Activités de l'après-midi à partir de 14 heures :

En fonction du nombre d'enfants que vous avez et du nombre d'animateurs, il faut avoir du bon sens et équilibrer les groupes d'enfants par activité pour ne pas mettre en difficulté un ou des animateurs.

Si cela arrive malheureusement pour X raisons, essayer de voir pour vous greffer avec un autre groupe de tranche d'âge pour vous sécuriser et encadrer convenablement les enfants.

Goûters :

Prendre le temps de goûter avec les enfants par petits groupes dans la salle de restauration afin d'avoir également un temps d'échange privilégié avec eux. Responsabiliser les enfants sur le rangement du goûter et du tri.

Si nous devons procéder au protocole covid :

Il sera nécessaire de noter chaque jour sur un cahier le placement des enfants dans la ronde du goûter afin de pouvoir identifier les enfants en cas de suspicion de cas Covid-19 et cas contact.

Départs du soir :

Après le rangement du goûter (à partir de 16h30), les enfants vont rejoindre les animateurs de point de raccompagnement ou d'accueil direct en fonction de s'ils sont en point de raccompagnement ou accueil direct.

Ils vont directement dans la salle ou le lieu extérieur prédéfini par le point de raccompagnement où les animateurs vont faire l'appel du point de raccompagnement avant de monter dans le bus et de les recompter devant le bus.

5-2-Les points de raccompagnement

Pour pouvoir accueillir un nombre aussi important d'enfants dans cette structure et pour permettre aussi aux parents ne pouvant pas se rendre directement au Mas Boulbon, il existe des points de

raccompagnement qui sont des lieux où les animateurs accueillent les enfants et les accompagnent directement au centre de loisirs en bus KEOLIS.

Pour information, ces points de raccompagnement, durant les vacances scolaires se trouvent un peu partout dans la ville, notamment dans les écoles : Talabot, René Char, Jean Carrière et Jean Zay.

Le directeur, les animateurs et adjoint se trouvent à l'entrée de l'accueil avec les listes d'effectifs et accueillent les familles en dialoguant avec elles.

L'accueil est le seul moment où les parents ont l'occasion de voir le directeur ou les animateurs.

C'est pourquoi nous devons pouvoir rassurer les enfants et les parents tout en présentant le centre, le programme d'activités et les animateurs avec qui les enfants seront.

Le matin, l'accueil permet de faire connaissance avec les enfants, des pôles d'activité libres seront mis en place tel que jeux de société, dessins, lecture ou tout simplement un coin cocooning pour ceux qui ont besoin de plus de temps le matin.

Le soir, c'est plutôt un moment où on prend le temps de discuter avec les parents de la journée de leur enfant ou de problèmes éventuellement rencontrés.

Les animateurs jouent un rôle important pendant cet accueil.

Ils ont une délégation de responsabilité. Ils doivent ainsi récupérer un maximum d'information concernant les enfants présents (**fiche d'inscription**) mais ils doivent également être capable, de leur côté, d'en donner un maximum aux parents.

Avec la crise sanitaire et le plan Vigipirate renforcé, l'accueil sur les points de raccompagnement et de l'accueil direct diffère des autres années car les **PARENTS NE SONT PAS AUTORISES A ENTRER DES LES LIEUX D'ACCUEIL ET DOIVENT ATTENDRE OBLIGATOIREMENT DEVANT LA PORTE D ENTREE OU LA TABLE D ENTREE.**

Au vu de la situation du Mas Boulbon et du manque d'animateur (car l'effectif ne nous permet pas de mettre 2 animateurs à 7h30), nous autorisons les parents à accompagner leurs enfants s'ils le souhaitent jusqu'à la salle d'accueil.

5-3-L'utilisation des sanitaires et l'hygiène des enfants

Il me semble important que les enfants arrivent propres au centre de loisirs et repartent de la même façon.

C'est pourquoi nous serons garants au maximum des effets personnels des enfants et nous tâcherons à veiller à ce que chaque enfant puisse conserver ses habits propres (exemple : lors d'un atelier peinture, des blouses de protection fabriquées en sacs poubelles seront mis à disposition).

De plus, en cas d'oubli de vêtements sur le centre, des paniers prévus à cet effet permettront à l'équipe pédagogique de récupérer ces vêtements-là et de les stocker dedans.

En ce qui concerne l'hygiène corporelle, les animateurs veilleront à ce que chaque enfant prenne soin de se laver les mains avant de changer d'activité ou entre l'activité du matin et le repas.

L'accès aux toilettes à tout moment de la journée sera laissé par l'équipe d'animation. Cependant, la mise en place de temps d'hygiène collectif permettra aux animateurs d'évaluer les gestes de chaque enfant en ce qui concerne l'hygiène corporelle.

Le passage aux WC se fait uniquement après avoir prévenu un ou plusieurs animateurs (déplacement de manière autonome pendant un temps d'activité par exemple) ou directement sous la surveillance de l'un d'entre eux si les animateurs sont avec les enfants à ce moment-là (sur les temps informels de la journée).

Des WC au deuxième étage est réservées aux personnels adultes de l'équipe pédagogique, je veillerai à ce que les adultes n'occupent pas les toilettes attribuées aux enfants.

Hormis l'urine, les selles et le papier toilette, la cuvette des WC n'a pas vocation à recevoir d'autres déchets. (Serviettes hygiénique, lingette ...)

Je rappelle que des poubelles sont mises à disposition dans les toilettes afin de ne pas jeter tout ce qui peut encombrer le système d'évacuation ...

5-4-Les transports

C'est la société de transport KEOLIS qui gère le transport des enfants de point de raccompagnement vers le centre de loisirs ou lors des sorties en ville ou dans le département, voire les régions alentours selon le type de sorties.

Le groupe d'enfants est compté à la montée du bus, et l'effectif est vérifié avant tout départ. L'équipe d'animation se répartit dans le bus afin d'assurer la sécurité. Le port de la ceinture est obligatoire.

La directrice assure le bon déroulement des départs.

Un animateur doit rentrer dans le bus avant les enfants pour pouvoir les placer.

Un autre animateur doit se placer à l'entrée du bus et compter les enfants.

Pendant ce temps, le reste de l'équipe d'animation surveille les enfants faisant la queue.

Il est impératif de recompter les enfants avant le départ du bus et au retour du bus, mais également de vérifier qu'ils n'aient rien oublié dans le bus.

Les animateurs doivent être placés dans le bus de la manière suivante :

1 animateur à l'avant du bus, 1 au milieu et 1 au fond. Répartir les animateurs de manière à faire respecter le calme et pour mieux surveiller les enfants.

L'animateur placé au fond aura la responsabilité de vérifier le bus après la sortie des enfants.

Les déplacements en bus de ville sont possibles. L'arrêt se situe au Carrefour de la route d'Arles.

L'équipe d'animation respectera le déplacement de groupe sur route défini par la législation (surtout sur les petites routes qui entourent le Mas Boulbon. Un rappel sera effectué par la direction avant toute sortie à pied.

Si nous devons procéder au protocole covid :

Avec le protocole sanitaire en vigueur, il faut désormais que tous les adultes et les enfants âgés de plus de 6 ans portent un masque à l'intérieur du car.

5-5-Les temps de repos

Après le repas, les enfants peuvent prendre ce qu'on appelle « le temps à soi ». Ils jouent à la fois entre eux sous l'attention de l'équipe d'animation et peuvent aussi proposer des jeux avec les animateurs.

L'animateur est alors attentif également au rythme de la journée pour que « le temps à soi » soit un temps de récupération, calme.

C'est un temps où l'on peut partager avec les enfants, à travers la lecture d'une histoire et un temps où on peut échanger sur la compréhension de l'histoire par exemple, pour les plus petits. Pour les plus grands, cela peut être un moment de « café-débat » où adultes et enfants s'expriment autour d'un sujet d'actualité ou un sujet lié directement aux enfants et aux pré-adolescents à travers d'une philo-fable par exemple.

5-6-Les temps de repas/goûters

La société DUPONT gère les repas. Deux ou trois personnes en cuisine s'occupent de la mise en place et du déroulement du self-service. La capacité de la salle de restauration est de 67 places.

Avec le protocole sanitaire en vigueur, nous ne pouvons plus faire asseoir les enfants les uns à côté des autres mais il faut respecter un écartement d'un mètre entre chaque enfant assis à table.

C'est pourquoi, nous faisons un service en « quinconce » afin de respecter ce protocole et à chaque service, nous ne pouvons faire entrer que 30 enfants maximum dans le réfectoire.

Les animateurs, mangent à l'écart des enfants.

Le réfectoire se trouve dans le hall au RDC c'est une restauration en self-service.

Le réfectoire est ouvert à partir de 11h30 et les groupes de tranches d'âges rentrent dans la cantine de manière échelonnée. À partir de 11h, on vous affichera dans le groupe WhatsApp, l'ordre de passage des groupes pour la cantine ainsi que l'heure à peu près où vous devez arriver (par petits groupes afin d'éviter une file d'attente jusqu'à la terrasse).

Le temps du repas est un moment privilégié avec les enfants où on peut prendre le temps d'échanger avec eux plutôt que d'en profiter pour « être en pause » à discuter qu'entre animateurs.

À la fin du repas, il faut d'abord pré-débarrasser le plateau puis le poser sur les étagères grilles.

La fluidité des passages permet de maintenir un niveau sonore correct, les enfants mangent dans le calme et quitte la table dès qu'ils ont terminé leur plateau.

Dans chaque service de cantine, on notera le placement de chaque enfant pour identifier les enfants en cas de suspicion de cas Covid-19 ou cas contact.

Le goûter est servi au réfectoire ou est à récupérer par chaque groupe d'âge à 15h30, à la porte de la cantine (porte à côté du bureau), puis les groupes se répartissent dans le parc (ou les locaux selon le temps). C'est un temps de partage et d'échange et l'occasion de faire le bilan de la journée. Il est important de nettoyer l'espace dans lequel les enfants auront goûté et de ramener le matériel (cagette...) à la cantine pour 16h30 ainsi que les différents déchets (compost, recyclage et déchets ménagers).

Prendre le temps de goûter avec les enfants par petits groupes afin d'avoir également un temps d'échange privilégié avec eux.

Responsabiliser les enfants sur le rangement du goûter et du tri.

Il sera nécessaire de noter chaque jour sur un cahier le placement des enfants dans la ronde du goûter afin de pouvoir identifier les enfants en cas de suspicion de cas Covid-19 et cas contact.

5-7-Les temps libres/informels

Les temps libres ou informels sont des moments dans la journée où les enfants peuvent se défouler en allant jouer dehors, respirer le bon air frais et se dépenser en jouant avec les copains librement, dans un espace prédéfini.

Il faut absolument que les animateurs se répartissent dans des endroits stratégiques et notamment près des sanitaires. (Se mettre en binôme serait le plus simple afin qu'on puisse prendre de manière juste et équitable, les pauses bien méritées)

VI. La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)

6-1-L'utilisation des projets d'animation et thématiques

L'équipe d'animation va proposer aux enfants différentes activités qui seront issues de projets d'animation ou de projets d'enfants.

L'idée va être de permettre aux animateurs de monter des projets d'animation ou d'enfants en fonction de leurs compétences, de leurs envies et de leurs réflexions autour de ces projets en sachant que l'équipe de direction sera là pour les accompagner dans leurs démarches de projets.

6-2-La programmation des activités

Le planning des activités proposées au Mas Boulbon se fait par les animateurs.

Ces activités doivent rentrer dans le cadre du projet pédagogique de l'ACCEM et du projet éducatif de l'organisme.

Durant les vacances scolaires, l'équipe d'animateurs propose des projets d'animation ou des projets d'activités en lien direct avec le projet pédagogique.

De façon général, tous les types de jeux sont proposés aux enfants, que ce soient des jeux sportifs collectifs, des activités manuelles, des jeux musicaux, des jeux d'expression, ou encore des activités scientifiques.

L'idéal serait également que les animateurs puissent accompagner les enfants dans des projets d'enfants.

6-3-Les sorties et les baignades

Activité Baignade :

Piscine sur le centre de loisirs, Piscines municipales / plage du Grau du Roi /Espace Grand Bleu /La Bouscarasse/ Bord du Gardon, Colias.

La piscine du centre sera accessible par groupe de 16 enfants maximum et de 2 animateurs par créneau le tout encadrer par un animateur diplômé surveillant de baignade (lorsqu'on utilise la piscine hors sol du centre) et un animateur Surveillant de Baignade pour toutes sorties aquatiques.

Deux vestiaires seront disponibles avec des cabines d'essayage pour que les enfants puissent se changer avant et après chaque créneau.

Sur tous les lieux de baignade un animateur et une animatrice se répartissent au niveau des vestiaires et sont présents afin de faire respecter l'intimité de chacun.

Sorties :

Pour les sorties, les animateurs doivent veiller à leur bon déroulement (calme, sécurité, respect des locaux...).

Des fiches de sortie en double (une par groupe en sortie, une au bureau) doivent être anticipées, écrites la veille (possibilité de changement de dernière minute).

Elles comportent le lieu de sortie, la date, l'effectif, les noms et prénoms des enfants ainsi que leur groupe d'âge, les prénoms des animateurs.

Les sorties effectuées hors de la ville doivent être particulièrement anticipées (l'avant-veille), car des autorisations de sortie seront préparées par la direction à faire signer aux familles pour une meilleure communication et permettre aux familles dont les enfants ont un panier repas de fournir un

pique-nique.

Une pharmacie complète est apportée pour toute sortie et un animateur se réfère à l'adjoint de sa tranche d'âge pour tout PAI

Le matériel pédagogique nécessaire à la sortie doit être préparé la veille de la sortie.

6-4-Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

« Le centre de loisirs peut proposer des activités physiques et sportives aux enfants accueillis.

La structure doit assurer la sécurité des participants.

Les animateurs sont responsables des enfants encadrés même si l'activité se déroule à l'extérieur du centre.

C'est le cas même si des encadrants externes à la structure sont présents.

La structure d'animation doit également s'assurer que les enfants à qui elle propose une activité sont en capacité physique de la pratiquer. Elle peut demander une aptitude.

Les autres règles applicables dépendent de l'activité pratiquée. En effet, pour les sports à contraintes particulières, une réglementation spécifique s'applique.

Sport se déroulant selon des règles officielles : Si une structure organise un match de foot, de basket ou de rugby se déroulant selon les règles officielles de la discipline, un encadrant spécialisé dans le sport concerné doit être présent. Cette règle vaut pour tous les sports encadrés par une fédération officielle : handball, hockey, volley, tennis, etc.

Les règles de la fédération doivent être appliquées (nombre de joueurs, durée du match.). L'encadrant peut être un éducateur sportif qualifié, un bénévole disposant des qualifications nécessaires ou un membre d'un club sportif. Les enfants n'ont pas besoin de licence sportive pour pratiquer l'activité.

Autre sport ou jeu : Une autre activité physique ou sportive, sans risque et pratiquée dans un seul but ludique, peut être encadrée par tout animateur permanent de la structure. Il est inutile d'avoir une qualification sportive particulière. La discipline concernée peut être un simple jeu comme la balle au prisonnier. Il peut aussi s'agir d'un sport pratiqué sans application des règles officielles. Exemple : Match de football avec seulement 5 joueurs par équipe et avec interdiction de tacler

Pour les sports à contraintes particulières il y a un cadre réglementaire spécifique (cf. Légifrance) »

6-5-Le projet environnement et développement durable

En ce qui concerne le projet autour de l'environnement et le développement durable, nous allons continuer à travailler avec différents partenaires autour de la biodiversité (un intervenant « environnement », ou encore avec une intervenante qui nous aidera dans ce projet, nous tâcheront également de faire vivre au mieux le jardin pédagogique du centre, nous poursuivrons également la

sensibilisation des déchets et du tri auprès des enfants. Un projet commun avec les différents sites de la Ville ayant un jardin pédagogique va permettre de mettre en place « des jardins connectés », c'est-à-dire faire vivre le jardin pédagogique autant sur le terrain que de manière numérique afin que chaque structure puisse suivre l'évolution des jardins à travers les saisons.

Nous optons pour un séjour en lien autour de cet axe à Martigues en partenariat avec le centre de loisirs de Jean D'Ormesson ainsi que l'association écoute ta planète.

Nous avons pour Objectif de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement sous-marin.

6-6-Le projet passerelle

Pour ce qui est du projet autour de la passerelle entre maternels et primaires, nous allons travailler en partenariat avec le centre de loisirs maternel de Jean Carrières en question pour permettre de trouver des temps adaptés et adaptables aux différents publics... à travers des accueils, des activités ou des ateliers en commun, ou des sorties mélangées ou encore pour des séjours partagés....

6-7-Les ateliers centre ressource

Les ateliers d'initiation du Centre Ressources : parcours escalade/ accrobranche, jardinage et une approche de la biodiversité, démarche écocitoyenne, initiation sportives, ateliers préventives, citoyenne, autour de la santé, découverte musicale, les ateliers sont assurés par des Brevet d'Etat ou des animateurs qualifiés Ils assurent la sécurité et l'initiation à leur sport ou leur atelier dans le respect de la réglementation.

Durant ces temps, l'animateur assure la gestion du groupe qu'il accompagne durant les activités et anime ces temps et gère la vie quotidienne.

Chaque animateur sera référent d'un créneau horaire (référence mise en place lors des réunions).

Un planning horaire des groupes de tranche d'âge et de l'animateur référent sur chaque créneau sera affiché sur les fenêtres de la salle face au bureau, ainsi que sur le tableau du couloir du bâtiment principal.

6-8-Les modalités de participation des mineurs

Il a été mis en place au Mas Boulbon un bilan de journée appelé « forum » où les enfants ont la possibilité de s'exprimer sur la journée qu'ils viennent de vivre et peuvent aussi proposer des activités ou des sorties. Ces propositions seront prises en compte, dans la mesure du possible, par les animateurs qui les intégreront dans le programme d'activité.

Mais là où on peut mesurer le plus la participation des enfants au sein du fonctionnement de la structure, c'est lors des Conseils d'enfants car c'est une réunion entre enfants (représentants élus par l'ensemble des tranches d'âge) et l'équipe pédagogique.

En effet, cette assemblée permet de faire ressortir toutes les choses qui fonctionnent ou qui ne fonctionnent pas sur le centre (tant en matière d'activités, de sorties, de vie quotidienne, de fonctionnement propre, de grands jeux, d'ateliers ressources, de vie de groupe...) et de prendre des décisions tous ensemble (enfants et adultes) pour améliorer l'organisation générale du centre.

VII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

7-1-Le recrutement

Les modalités de recrutement des animateurs permanents incombent à l'IFAC. Ils sont en contrat CDI annualisé. Un planning fixe leurs horaires et jour de travail en fonction des périodes, évènements et formations internes. La RH de l'IFAC assure le suivi de ce planning, des congés payés et des récupérations si nécessaires.

Le recrutement des CEE, contrats en CDD, est également délégué par l'IFAC. Pour toute candidature, la constitution d'un dossier de pièces justificatives est nécessaire. Lorsque le fonctionnement du service le nécessite, la direction du centre recrute des animateurs supplémentaires.

Le réseau professionnel constitue une partie du recrutement afin de faciliter le fonctionnement du Mas Boulbon. Nous tenons cependant, afin d'assurer notre rôle de formation et de permettre à l'équipe de ne pas rester dans une certaine forme de routine, à accueillir de nouveaux animateurs, stagiaires pratiques ou non. Nous demandons alors une candidature. Un ou deux membres de la direction assure une rencontre sous la forme d'un entretien.

7-2-Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de décisions collectives)

(Une équipe est un ensemble de personnes qui travaillent ensemble en vue d'accomplir un objectif commun.)

Pour qu'elle atteigne ses objectifs, l'équipe a besoin de prendre des décisions. Le mode de prise de décision sera différent selon les situations mais toujours expliquée en amont :

Autocratique : la directrice décide seule et l'équipe applique cela concerne le fonctionnement innégociable (réglementation)

Démocratique : un vote est effectué et la majorité l'emporte pour des décisions (élaboration Projet Pédagogique, le déroulement des journées, les ateliers, les animations etc.....)

Sociocratique : la décision est adoptée s'il n'existe aucune réelle objection pour des temps de réunions hebdomadaires durant l'année scolaire.

7-3-Fiche de poste animateur

Elle doit évidemment répondre aux 5 fonctions de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier de les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Participer, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Objectifs équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'entraide, par la répartition des animateurs et du bureau si un groupe de tranche d'âge est en difficultés ou sous-effectif. - Développer la communication, tout le monde doit avoir le même discours. - Permettre de respecter des horaires donnés, (sorties, heures d'arrivées, repas, départs de bus, ...) - Coordonner, gérer la journée et les différents temps entre les groupes de points de raccompagnement - Animer la vie du centre, en offrant de vraies vacances aux enfants
Objectifs animateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Prise d'initiative, ne pas toujours venir demander pour un quelconque changement d'organisation. - Prise en compte des envies des enfants, que certaines activités viennent d'eux (que les enfants soient force de proposition). - Gestion de conflit, gérer un conflit sans forcément punir ou sanctionner. - Donner envie aux enfants de participer et de s'investir dans les activités et le quotidien du centre, en se faisant plaisir dans ce que l'on fait. - Se découvrir de nouvelles capacités en faisant des activités jamais ou très peu proposés.

L'équipe d'animation est force de proposition en matière de projets d'activités, de projets d'animation et de projets d'enfants en fonction des attentes et des besoins liés à l'âge des enfants.

Pour cela, l'animateur utilise ses domaines de compétence, c'est à dire, là où il se sent le plus à l'aise et là où il maîtrise les choses en termes d'animation, ou au contraire, il va se tester un peu et se mettre en danger en proposant des projets d'animation qu'il ne maîtrise pas car il ne l'a jamais mis en place auparavant.

Les animateurs doivent prévoir, organiser, mener et ranger les activités et avoir la capacité d'anticiper et de s'adapter à différentes contraintes, notamment en cas d'annulation de sortie ou encore à cause de raisons climatiques défavorables. L'équipe d'animation doit s'assurer de la bonne utilisation et de la bonne conservation du matériel.

Elle doit également instaurer, avec les enfants, des règles de vie afin de s'assurer au bon fonctionnement du centre de façon générale, mais surtout de veiller au respect des locaux, du matériel, de l'environnement et de la personne.

Permettre aux animateurs de travailler de façon professionnelle :

Permettre la formation des animateurs sur les temps de réunions, permettre la mise en place d'entretiens individuels et par groupe au milieu et en fin de session afin de faire des évaluations collectives et des bilans individuels.

Rôle de l'animateur :

Capacité de remise en question et d'analyse critique objective de leurs pratiques de l'animation. Investissement personnel hors temps d'accueil de loisirs donc développement du travail en autonomie et recherche de professionnalisme. Participation des animateurs aux formations internes.

C'est pourquoi les animateurs devront avoir un comportement exemplaire face aux enfants :

Tenue vestimentaire :

L'animateur se doit de porter une tenue adaptée, tout en respectant la charte de laïcité et avoir une hygiène irréprochables.

Si par exemple un animateur porte des claquettes, il prendra une paire de baskets dans son sac.

Selon le protocole **IL PORTE OBLIGATOIREMENT SON MASQUE TOUTE LA JOURNEE.**

Langage : l'animateur doit avoir un vocabulaire adapté à l'enfant, aucune injure, ni grossièreté sera accepter, il se doit de parler dans une langue française par respect aux enfants, parents et aux collègues qui pour la majorité parle cette langue.

Portable : l'animateur utilise son portable pendant ses temps de pause ou seulement en cas d'urgence, il est mis en silencieux lorsque le plan Vigipirate est actionné, aucune photo, ni vidéo sera prise des enfants accueillis sur le centre de loisirs et partager dans les réseaux sociaux.

Cigarette : l'animateur fume ses cigarettes uniquement en temps de pause et à l'extérieur de la structure, à l'abri que les enfants ne puissent le voir, aucune pause cigarette ne sera tolérée pendant le temps des activités. Tout produit et comportement illicite est strictement Interdit au sein de l'accueil collectif à caractère éducatif.

Mais ils devront également se respecter entre eux, s'il existe une situation conflictuelle entre animateurs, essayer tout d'abord, pour les personnes concernées, d'en discuter entre eux **jamais devant les enfants !!** afin de régler le problème, s'il y a toujours désaccord, venir en parler au directeur.

7-3- Fiche de poste animateur surveillant de baignade

Pour prendre ses fonctions il doit être en capacité :

- De veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour assurer la sécurité physique et morale des baigneurs.
- De mettre en place des projets d'activités sur des thèmes et des sujets liés à une meilleure appréhension de l'eau chez l'enfant et le jeune, la santé, l'hygiène, et la sauvegarde de l'environnement lors de la pratique de la baignade dans un milieu naturel.
- De connaître les différents problèmes liés à l'enfance et l'adolescence (métabolisme de base, psychologie de l'enfant selon l'âge...) en lien avec l'assistant sanitaire et les autres membres de l'équipe pédagogique.
- De gérer toutes les baignades organisées par le séjour de vacances ou l'accueil de loisirs.
- De vérifier et de s'assurer de l'administration liée à la mise en place des baignades (réglementation générale et locale, autorisation(s), spécificités, conditions météorologiques...).
- De participer et de sensibiliser les équipes à la mise en place d'un plan de baignade individualisé concernant les enfants porteurs de handicaps.
- De sensibiliser les équipes et les mineurs aux précautions à prendre pour pratiquer une baignade respectueuse de la santé de chacun et de l'environnement.

Le Surveillant de Baignade exerce uniquement dans le cadre des Accueils Collectifs à caractère éducatifs des Mineurs (ACCEM).

Ses responsabilisés sont :

LA PREVENTION : Le Surveillant de Baignade donne des indications aux enfants **avant** la baignade, il leur donne les consignes de sécurité **pendant** la baignade et est garant de leur application par chacun. Il développe un esprit de prévention chez les jeunes. Il s'assure des conditions météorologiques et en informe l'équipe. Il vérifie que le lieu de baignade soit bien rendu propre et en bon état **après** la baignade.

L'ANIMATION : Le SB joue aussi un rôle de conseiller dans le choix des animations liées à la baignade en fonction du milieu. Il donne des idées aux animateurs pour orienter le choix des jeux en prenant en compte également des appréhensions des enfants et des jeunes par rapport au milieu aquatique, à l'âge, au niveau, à leurs intérêts et leurs besoins.

LA SURVEILLANCE : Le SB doit pratiquer une surveillance continue et rigoureuse au cours de toute la baignade. Il connaît l'organisation des secours des lieux aménagés, la réglementation, les différents facteurs, ainsi que les différents risques liés à la noyade. Ce rôle l'empêche d'animer au cours de la baignade. Il doit assurer une surveillance continue.

L'INTERVENTION : Le SB intervient sur les noyades avec le responsable de la sécurité du lieu de baignade (Chef du poste de secours). Mais aussi sur les petites blessures soignées directement avec la trousse de secours du groupe, cela en dehors de la surveillance de la baignade.

OBJECTIF GENERAL :

Préparer votre public à appréhender le milieu aquatique dans lequel il va se baigner en toute sécurité.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Assurer la sécurité des baigneurs.
- Sensibiliser les enfants / les jeunes au règlement intérieur du lieu qui nous accueille (piscine, complexe aquatique, lieu privée, camping, milieu naturel...).
- Sensibiliser les jeunes au savoir vivre ensemble. D'autres baigneurs ou utilisateurs sont présents et ont les mêmes droits que tous, il convient de leur assurer le plus grand respect.
- Sensibiliser les jeunes aux types de jeux ou activités qui seront ou non compatibles avec le lieu d'accueil.
- Sensibiliser les jeunes aux règles de sécurité.

MOYENS MIS EN PLACE PAR LE SB (et l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur) :

- Avant de se rendre sur place avec le groupe pour une baignade aménagée (type : plage, rivière) :
- Vérifier la partie administrative pour l'organisation de la baignade avec le directeur : le directeur reste le responsable de cette organisation qu'il peut déléguer au SB.
- Le SB est placé sous l'autorité du directeur même lorsqu'il surveille la baignade. Les questions à se poser sont les suivantes :
- Le lieu choisi est-il autorisé (se renseigner auprès de la mairie, de la préfecture, de l'office de tourisme... et parfois des services de jeunesse et sports) ?
- Avons-nous besoins d'une déclaration ou d'une autorisation spécifique de la mairie, de l'autorité locale (régulièrement des autorisations municipales sont nécessaires sur les plages) ?
- Y-a-t-il un poste de secours et du personnel sur place ? Y-a-t-il une signalisation (Drapeaux, zone de bain, interdiction, horaires...).

- Vérifier les conditions sur place : Rien ne vaut un petit tour sur place avant l'arrivée du groupe. Cela permet de ne pas être surpris par un changement récent.

D'autre part cela permet aussi :

- De voir et de savoir où l'on va garer le(s) véhicule(s), s'il faut prévoir de déposer le groupe plus amont ou en aval du lieu de baignade.
- De voir si les pique-niques et le matériel pédagogique et de sécurité est transportable avec le groupe d'enfants ou non : la distance totale à parcourir.
- De voir comment le lieu est fréquenté, par qui et ainsi de déterminer s'il y a un endroit plus adapté au groupe pour ne pas déranger le public habituel.
- De voir s'il y a des zones d'ombre (pour se protéger du soleil) ou un endroit où se replier en cas de pluie, d'orage, de crue...
- De voir où placer la base (ou l'espace de jeu) qui sera utilisé par le groupe qui ne se baigne pas.
- De voir comment il est possible d'organiser les déplacements de petits groupes entre la base et la baignade.
- De se présenter aux autorités locales. Demander des conseils, s'il y a des usages particuliers pour les groupes et d'anticiper ces recommandations.
- De prendre des photos le cas échéant pour la préparation de la journée ou de la sortie en réunion avec l'équipe pédagogique.
- Préparer la baignade avec l'équipe pédagogique : le travail d'équipe reste l'une des meilleures garanties de réussite de votre baignade et de la sortie avec un groupe de jeunes / d'enfants.
- Faire un compte rendu de la réglementation, des règles, des recommandations que vous avez récoltées en vous rendant sur place à toutes les personnes qui vont encadrer le groupe le jour de la baignade.
- Présenter de manière la plus précise qu'il soit les lieux et l'organisation possible sur place. Tenir compte des remarques et des suggestions des autres membres de l'équipe qui connaissent bien leur propre groupe de jeunes. Trouver ensemble la meilleure organisation pour assurer la sécurité et le confort de votre public en fonction de ses besoins spécifiques par tranche d'âge. Le cas échéant, prévoyez deux bases (6-8 ans sur une base et 9-13 ans sur une autre).

- Aborder tous les cas particuliers des jeunes avec l'Assistant Sanitaire, (les allergies, les phobies, les handicaps, les soins nécessaires et inhérents à la baignade...) et l'organisation spécifique que vous allez mettre en place. Déterminer bien les rôles de chacun et répondez à toutes les questions du QQCOQP (Qui, quand, comment, où, quoi, pourquoi) ;
- Donner un rôle à chaque membre de l'équipe pédagogique et partagez-vous les tâches (qui gère le goûter, la ligne d'eau, le repas, la trousse de secours, le jeu de plage, le matériel de repérage et de sécurité, l'accompagnement des jeunes aux toilettes... Idem, mettez en place la méthode QQCOQP.
- Informer l'équipe des consignes d'urgence en cas de noyade ou de suspicion. Toujours pratiquer en fonction du QQCOQP. En règle générale une fois l'alerte donnée les animateurs s'occupent de faire sortir tout le monde de l'eau pendant que le SB porte secours à la victime. Un autre animateur se charge de prévenir les secours et d'assister le SB. Le reste du groupe est mis à l'écart de la situation d'urgence pour ne pas gêner les secours. Si la situation est "grave" il faudra prendre en charge le groupe à posteriori (adultes et enfants), il s'agit d'une situation de crise inhérente à un choc psychologique ;
- Recharger les batteries des téléphones portable de l'équipe...

Préparer la baignade avec les enfants / les jeunes et les familles :

- En parler avant permet à tous d'intégrer le fait que la journée qui se profile sera différente et que les règles s'adaptent. Cela permet aussi de parler des appréhensions, des peurs, des craintes et rassurer les plus jeunes qui pourraient être angoissés.
- Informer le public des changements qui vont intervenir et des spécificités qui encadrent la mise en place de cette activité. (Horaires, le négociable, le non-négociable, la sécurité...);
- Veillez à ce chacun se munisse bien de son nécessaire de bain : maillot de bain, serviette, crème solaire, change, chapeau, casquette, lunette de soleil et de bain le cas échéant... *Rappel : les masques intégraux (couvrant le nez et les yeux), ainsi que les tubas, palmes. Et autre matériel ne sont pas autorisés pour ce type de baignade.*
- Informer les familles dans les accueils de loisirs et répondre à leur(s) question(s) concernant cette activité souvent anxiogène chez les parents. Pour les séjours de vacances vous l'aurez fait lors de la réunion d'information et/ou par le biais d'une note présentant votre séjour.
- Pour une baignade non aménagée il faut en plus prendre en compte les points suivants :
- La température de l'eau doit être au minimum de 18°C, en deçà, la baignade n'est pas autorisée.
- Vérifier sur place la profondeur, l'état du fond (présence de trous, verre, ferraille...).

- Vérifier l'absence de rejets d'égouts ou d'usine en amont et la qualité de l'eau que vous avez sur place.
- Vérifier l'absence de courants, de tourbillons, de bâches, de matériel de pêche....
- Vérifier si l'on a accès à un téléphone facilement pour prévenir les secours (15 = SAMU ou 18 = POMPIERS, c'est gratuit).
- Vérifier si un véhicule de secours de type VSAB (Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés) peut atteindre le lieu de baignade sans encombre et rapidement.

Pendant, soit une fois tous arrivés sur les lieux :

- A la mer, vérifier la couleur du drapeau en arrivant sur place :
- Le drapeau se trouve sur un mât de couleur blanche de 10m minimum, placé en évidence.
- Des drapeaux appelés « *flammes* » de couleurs différentes et de forme triangulaire sont hissés sur le mât :
 - **ROUGE** : interdiction de se baigner ;
 - **ORANGE** : baignade dangereuse mais surveillée ;
 - **VERT** : baignade surveillée sans danger particulier.
 - **PAS DE FLAMME** : S'il y a absence de flamme, la baignade n'est pas surveillée.

Se présenter au responsable de la sécurité sur place :

S'il y en a un et lui annoncer son identité, présenter le diplôme du SB s'il y a lieu, donner l'effectif et le nom du responsable du groupe sur place ainsi que le nom du directeur et éventuellement un numéro de téléphone pour le joindre.

Organiser la base :

Nous appelons BASE, l'endroit de ralliement et aussi l'espace accordé et matérialisé pour le groupe qui sert de base de départ pour les baignades et les autres activités (mini randonnées, découverte du milieu...). Si c'est possible on peut envoyer quelques membres de l'équipe qui préparent cette base avant l'arrivée du groupe. Ce lieu est aussi un endroit pour réaliser des activités (sur la plage par exemple).

- Organiser les baignades : on ne va se baigner tous en même temps. D'abord parce que les taux d'encadrement sont très précis et parce on organise des petits groupes avec des temps de baignade de 20 à 30 mn maxi :
- Le nombre de mineurs âgés de **moins de 6 ans** présents dans l'eau est fonction des spécificités de la baignade **sans pouvoir excéder 20**. Un animateur pour cinq mineurs doit être présent dans l'eau.
- Le nombre de mineurs âgés de **6 ans et plus** présents dans l'eau est fonction des spécificités de la baignade **sans pouvoir excéder 40**. Un animateur pour huit mineurs doit être présent. (Nous conseillons aux animateurs d'être dans l'eau aussi pour les 6 ans et plus).
- Faire des groupes de nageurs et non-nageurs que l'on peut tester sur place sous la forme de petits jeux.

Développer un esprit de prévention chez les jeunes :

- Réexpliquer les règles et l'organisation de la baignade aux enfants.
- Sensibiliser les jeunes à leur propre sécurité en leur rappelant que chacun peut veiller sur lui-même mais aussi sur ses camarades (méthode du copain-copain).
- Eviter les comportements de fausse alerte (faire semblant de se noyer, de flotter inanimé, de couler, de crier au secours...).
- Eviter les défis qui finissent mal comme rester la tête sous l'eau le plus longtemps possible, s'ensevelir les pieds dans le sable jusqu'aux genoux...
- Respecter ceux qui ne sont pas très à l'aise en milieu aquatique.
- Ne pas entrer ni sortir du périmètre de sécurité sans l'autorisation d'un adulte et avant d'en informer le SB.

Donner l'alerte le cas échéant

- Montrer ou animer par un petit jeu "*Comment entrer progressivement dans l'eau ?*".
- Effectuer un exercice d'évacuation de la zone de bain pour un secours fictif.
- Rester vigilant :
- Par rapport au public présent sur la plage.
- Par rapport aux conditions météorologiques qui évoluent.
- Par rapport à la marée si vous êtes sur la plage (sauf mer fermée).

- Même et surtout si les animateurs et les jeunes ont pris une certaine habitude et une certaine aisance dans l'eau ou par rapport au lieu.
- Aux jeux pratiqués spontanément par les enfants et par les animateurs durant le temps de baignade...
- Surveillant de baignade, prenez soin de vous, vous avez peut-être besoin de vous mettre à l'ombre un moment, de reposer vos yeux... (sans vous, plus de baignade possible).

Après, une fois les baignades terminées :

- Si vous êtes dans un milieu naturel, vérifiez que vous n'avez laissé aucune trace de votre passage.
- Si vous êtes à la piscine ou un autre endroit, c'est la même chose dans les vestiaires ou sur le bord du bassin.
- Signalez votre départ aux autorités locales s'il y a lieu, c'est toujours plus convivial, poli, respectueux et sympathique (CRS à la plage, maître-nageur en piscine) ;
- En réunion bilan le soir, n'hésitez pas à faire une évaluation de l'activité baignade et modifier des choses pour la prochaine fois si nécessaire ;
- Vérifier si les objectifs concernant la prévention des noyades ont été atteints.

Pour plus de renseignement relatif à la baignade, se référer à l'adresse web suivante :

http://www.servicejeunesse.asso.fr/Ressources/Outils_Animateurs/Surveillant_de_baignades.htm

7-4-Fiche de poste directeur (dont les rôles de manager, formateur...)

L'équipe de direction doit répondre aux 5 fonctions réglementaires :

-Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatifs
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenariats et la communication

Il assure également le suivi du stagiaire pratique, en le rencontrant en amont pour préparer au mieux le stagiaire en essayant de répondre au mieux à ses attentes et à ses besoins.

Le directeur va demander au stagiaire de mener une activité et /ou un grand jeu et de pouvoir faire l'analyse de l'activité.

En cas de nécessité, le directeur, après cette analyse demandera ou non au stagiaire de refaire une activité en prenant en compte ce qui a été dit durant l'analyse de la première menée.

Il met en place des évaluations collectives et des bilans individuels.

Pour cela, il se doit, du coup, d'accompagner les animateurs dans l'élaboration de leurs projets d'animation, de leurs projets d'enfants ou tout simplement dans leurs projets d'activités, afin de répondre aux attentes et aux besoins des animateurs.

Sur cette session, il confiera certaines missions à ses adjoints : il existe deux rôles pour le poste d'adjoint :

« Administratif », en charge de gérer tout le côté administratif et sanitaire

« De terrain », en charge quant à eux de gérer le côté pédagogique.

Le directeur supervisera les deux côtés.

Il met en place un relationnel avec les familles et se donne les moyens pour créer sur l'accueil direct ou sur les points de raccompagnement, un lieu pratique, ludique et convivial afin d'instaurer un climat de confiance et d'écoute avec les parents.

De manière générale, le directeur se rend disponible à tout moment pour répondre à une attente, un besoin ou débloquer une situation

Il est le garant du bon fonctionnement global de la structure.

Voici les rôles de chacun au sein du bureau :

Le directeur : coordonne de façon générale autant l'administratif que le pédagogique :

En charge du suivi des enfants et des animateurs lors des sorties (vérification de la liste de sorties, trousse à pharmacie, départ du bus avec le comptage des enfants et des animateurs) mais également lors de la préparation des grands jeux. Il aura à charge de coordonner les grands jeux en préparation et de faire le lien entre les animateurs « initiateurs et meneurs du jeu » et les animateurs « suiveurs du jeu ». Le but étant de trouver des solutions pour que chacun trouve sa place dans le jeu. Il aura également la mission d'être sur le terrain si besoin (pour absence d'animateurs ou pour renforcer un groupe) et avoir la capacité de pouvoir proposer des activités correspondant à la tranche d'âge concernée et avoir un rôle de formateur pour les « nouveaux » animateurs ou les animateurs en difficulté sur le terrain (activités, autorité, travail d'équipe).

Coté administratif, il aura en charge le suivi des ateliers centre ressource (accueil, répartition des ateliers et fera donc le lien avec les animateurs de Boulbon qui seront sur les ateliers quand un centre se désiste).

L'adjoite : Elle sera également l'assistante sanitaire du centre, en charge des dossiers enfants (PAI, AP, FS, FI, ASS), elle sera la référente au bureau pour donner toutes les informations aux animateurs en ce qui concerne les enfants, faire le suivi de l'infirmerie répertorié dans un cahier dédié et vérifié le stock de trousses à pharmacie et le remplir en cas de nécessité et surtout pour le protocole du COVID-19 étant donné que c'est la responsable COVID-19. Elle gèrera donc le bon fonctionnement de l'utilisation des masques et du gel hydro alcoolique ainsi que le suivi des personnes sur le centre.

7-5-Organisation du travail (pauses, réunions, 48h...)

Sur les mercredis scolaires l'équipe d'animation est en poste 10h consécutives avec une pause méridienne de 30 minutes entre 11h30 et 14h et de 15 minutes entre 16h00 et 17h00 avec un roulement par binôme pour faciliter la mise en place avec les groupes d'enfants. Un roulement pour un début de journée à 7h30 et une fin à 17h30 ou un début de journée à 8h30 pour finir à 18h30.

De plus sur les sessions un 48h semaine est mis en place avec une journée de 8h dans la semaine par roulement (cf. planning horaire) Les temps de travail sont établis par le planning horaires dans le respect de la loi.

Ce planning est distribué à chaque employé en début d'année scolaire afin de réguler le nombre d'heures annualisé. Il comporte les heures de travail sur le terrain, les réunions hebdomadaires, les heures de préparation et les heures évènementielles.

7-6-Evaluations des animateurs et du directeur

Rôle de l'équipe d'animation :

- Être à l'écoute, être disponible, employer un langage correct et adapté en fonction des différents publics accueillis : enfants / parents / animateurs et groupes d'enfants venant participer aux différentes activités sur le centre du MAS BOULBON / intervenants et partenaires institutionnels.
 - Aider les enfants dans leurs différents apprentissages de la vie collective en accueil de loisirs : savoir-faire, savoir-être, repérage dans le temps et l'espace.
 - Respect : de l'autre / des lieux / des consignes de sécurité / du matériel.
 - Proposer des projets d'activités qui permettent aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en tenant compte de leurs choix, de leurs envies et de leurs centres d'intérêts et en essayant d'en susciter de nouveaux.
 - Mettre en place des temps d'évaluation en les formalisant sur support écrit avec des critères prédéfinis et en utilisant ces évaluations pour aménager, réajuster, optimiser les actions menées en direction des enfants, des familles et de l'équipe d'animation dans son ensemble.
 - Favoriser l'implication des familles dans la vie du centre en privilégiant les échanges, l'information, la participation.
-
- Accorder une attention particulière à tous les besoins physiologiques de l'enfant quel que soit la tranche d'âge.
 - Mettre en place un cadre qui garantit la sécurité physique et affective des enfants.
 - Respecter scrupuleusement toutes les consignes de sécurité : déplacements en bus, pratiques sportives et tout au long de la journée sur le centre lors des activités et durant l'accueil sur les différents sites.
 - Mettre en place les activités en prévoyant le matériel nécessaire et le rangement tout en favorisant la participation active des enfants.
 - Être vigilant en matière d'hygiène (passage régulier aux toilettes, lavage de mains mise à disposition de mouchoirs jetables)
 - Participer activement au temps de repas servi en self-service ne pas forcer les enfants à manger mais les inciter à goûter les plats qu'ils ne connaissent pas et éviter le gaspillage inutile.
 - Soigner tous les petits bobos (noter sur le cahier d'infirmerie) et en cas de chute, de malaise, de symptômes pouvant indiquer une crise d'allergie, de saignement important : prévenir les secours et l'animateur titulaire de la formation premiers-secours.
 - Être particulièrement vigilant aux périodes de forte chaleur et de canicule en suivant les consignes de sécurité (port de la casquette, des lunettes de soleil, de la crème solaire, de l'eau en libre-service avec des gobelets ou des gourdes pour chacun).

Les animateurs sont évalués sur ces différents points en tenant compte également de leurs expériences dans l'animation en accueil de loisirs.

Pour le directeur les retours des conseils d'enfants, les retours des familles sont des critères d'évaluation des actions menées et permettent de modifier ou de continuer le suivi des objectifs.

7-7-Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

Les stagiaires sont répartis dans les différents groupes en fonction de leur choix de tranche d'âge, ils sont aidés par les animateurs BAFA sur les temps de vie quotidienne et les adjoints sont là également pour apporter des réponses à leurs demandes en formation sur les temps d'animation, un point est fait chaque semaine et des mises au point si nécessaire sont effectuées. La directrice intervient également en cas de problèmes plus complexes en redéfinissant les critères d'évaluation d'un stage pratique.

Une documentation est disponible sur le centre (réglementation/ activités/ petits jeux) ainsi que des ressources envoyées par mail aux animateurs par le directeur (contenus BAFA, dossiers spécifiques, projets d'animation et projets d'enfants...)

L'équipe d'animation essaie de mettre en place les moyens nécessaires à la réussite d'un stage.

Suivi des stagiaires / grille d'évaluation / documentations et aide à la menée d'une animation.

VIII. Les conditions de sécurité

8-1-Règlementation

Les accueils de loisirs sont soumis à la réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

www.jeunes.gouv.fr accueils collectifs de mineurs

8-2-Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire...)

Une infirmerie est disponible sur le centre. Chaque soin doit être retranscrit sur un cahier prévu à cet effet (nom, prénom, âge, nature du soin,). L'équipe d'animation doit se munir de la pharmacie pour toutes les sorties et activités en dehors du Centre. Tous les soirs, l'animateur référent doit ramener et vérifier l'état de la pharmacie, et faire remonter les informations à l'équipe de Direction. Le cahier sera vérifié et signé par la direction.

Les pharmacies sur chaque point de raccompagnement seront à vérifier une fois par semaine et à compléter si nécessaire. Les soins sont également à noter sur le point de raccompagnement et à reporter sur le cahier du centre quotidiennement.

Soigner tous les petits bobos (noter sur le cahier d'infirmerie) et en cas de chute, de malaise, de symptômes pouvant indiquer une crise d'allergie, de saignement important : prévenir les secours et l'animateur titulaire de la formation premiers-secours.

Être particulièrement vigilant aux périodes de forte chaleur et de canicule en suivant les consignes de sécurité (port de la casquette, des lunettes de soleil, de la crème solaire, de l'eau en libre-service avec des gobelets ou des gourdes pour chacun).

L'assistante sanitaire aura plusieurs missions :

Elle sera en charge des dossiers enfants (PAI, AP, FS, FI, ASS), elle sera la référente au bureau pour donner toutes les informations aux animateurs en ce qui concerne les enfants, faire le suivi de l'infirmerie répertorié dans un cahier dédié et vérifié le stock de trousse à pharmacie et le remplir en cas de nécessité et surtout pour le protocole du COVID-19 étant donné que c'est la responsable COVID-19. Elle gèrera donc le bon fonctionnement de l'utilisation des masques et du gel hydro alcoolique ainsi que le suivi des personnes sur le centre.

8-3-PPMS

Les fiches de poste sont affichées au bureau de direction

Les procédures sont établies, des affiches sont installées dans les couloirs intérieurs

Un exercice est prévu à chaque session.

Le portail reste fermé de 9h30 à 17h00

Des boîtiers « spécial intrusion » sont installés dans chaque salle et sont directement reliés à la police.

Attention : Pour l'ensemble du personnel d'animation travaillant sur le site il est demandé de s'assurer si les personnes extérieures au centre ont bien signalé leur présence auprès de la direction ou auprès de Stéphane Barnoux coordinateur du site, aucune personne extérieure ne doit se trouver sur nos lieux de vie sans autorisation préalable.

La participation active de l'ensemble de l'équipe d'animation est indispensable pour garantir la sécurité de tous.

8-4-Exercice incendie

En début de session un exercice est effectué, il est chronométré par le directeur

La procédure en cas d'incendie :

- Déclenchement de l'alarme incendie
- Évacuation du bâtiment par les différents escaliers extérieurs (les animateurs de chaque groupe)
- Vérification de l'évacuation de chaque salle et de chaque bloc sanitaire (un membre de la direction)
- Fermeture des fluides et mise hors tension (le coordinateur du site)

- Regroupement de l'ensemble des personnes au niveau des cages de foot du grand terrain à l'entrée
- Appel par point d'accueil (les animateurs)
- Les différents exercices déjà réalisés ont permis de familiariser les enfants et le personnel aux différentes procédures et l'évacuation s'effectue dans le calme,

Rappel pour toute l'équipe d'animation l'appel des enfants et du personnel doit se faire avec rigueur et avec la participation active de tous.

8-5-Plan canicule

Avant l'été :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront le fonctionnement du système de rafraîchissement ou de climatisation, nous nous assureront d'un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche et étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.

- S'assurer de disposer de brumisateurs
- Vérifier la possibilité de faire des courants d'air,
- Contrôler les modalités de distributions d'eau
- Sensibiliser les animateurs et les différents intervenants au contact des enfants aux risques encourus lors d'une canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Assurer l'affichage d'information dans les structures.

Pendant une vague de chaleur :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront la température des installations, notamment celles exposées à la chaleur (aménagement dans la cour, salle) et prévoir une solution de repli dans un endroit frais.

En cas de vague de chaleur coexistant à une alerte à la pollution atmosphérique ; la lutte contre la chaleur reste prioritaire et par conséquent il nous conviendra de favoriser les courants d'air.

Organisation des activités :

- Aménager les horaires et adapter le programme d'activités, notamment des activités de déroulant à l'extérieur, en privilégiant le début de matinée ou la fin d'après – midi,
- Ne pas exposer les mineurs au soleil et éviter les sorties à l'extérieure (grand jeux, aires de jeux) durant les heures les plus chaudes soit entre 11h00 et 15h00.
- Limiter les activités physiques et sportives.
- Avoir toujours à portée de soi de quoi rafraîchir (brumisateur, bouteille d'eau fraîche).

CONDUIRE À TENIR :

PROTEGER :

Éviter les expositions prolongées au soleil.

Limiter les dépenses physiques.

Veiller à la tenue des mineurs (casquettes/ chapeau, vêtement amples, légers, de couleurs claires).

Utiliser fréquemment de la crème solaire.

Ne pas laisser les mineurs sous tente en cas de fortes chaleurs.

RAFRAICHIR :

Emmener les enfants dans un endroit ombragés et frais.

Faire rafraichir les enfants régulièrement. (Jeux d'eau).

Utiliser fréquemment des brumisateurs.

Éviter les baignades en eau froide (risque d'hydrocution).

SIGNAUX D'ALERTE :

Si un enfant présent l'un des symptômes suivants :

Fièvre supérieure à 38° C

Respiration ou pulsation cardiaques rapides

Somnolence ou agitation inhabituelle

Soif intense

Urine moins fréquentes et plus foncées.

IL CONVIENT DE PLACER LE MINEUR DANS UNE PIECE FRAÎCHE ? DE LUI DONNER À BOIRE ET DE CONSULTER UN MEDECIN SANS TARDER !

En cas de :

Trouble de la conscience.

Refus ou impossibilité d boire

Couleur anormale de la peau

Fièvre supérieure à 39°C

APPELER IMMEDIATEMENT LE SAMU EN COMPOSANT LE 15.

8-6-Protocole sanitaire en vigueur

Protocole sanitaire Relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement

07/09/2021

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation est régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Type d'accueils concernés :

Ce protocole s'applique aux accueils de loisirs périscolaires, aux accueils de loisirs extrascolaires, aux accueils de jeunes et aux accueils de scoutisme sans hébergement.

Mise en œuvre de la mesure :

Accueil des mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, etc.). Le respect de ces règles nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positifs au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque modéré ou négligeable). Les responsables légaux informent le responsable de l'accueil de cette situation. Pour le traitement de ces situations, il convient de se référer à la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs. 3 07/09/2021

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les accueils doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou au cours d'une activité.

Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19.

Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus.

Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

Communication avec les familles

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de la structure.

Ils sont également informés :

- des conditions de fonctionnement de l'accueil ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (ils fournissent à l'enfant assez de masques pour la durée de l'accueil, ainsi que des mouchoirs en papier jetables, ils lui expliquent les consignes sanitaires à appliquer (qui seront rappelées par des messages/affiches de sensibilisation) etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre mineur.

Locaux et lieux d'activités

L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour les ACM, enregistrés à cet effet auprès des services compétents ou en plein air. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Néanmoins, le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes doit être limité (privilégier les enfants provenant des mêmes groupes pour les activités, et en particulier pour les repas). 4 07/09/2021

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels, et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles ou physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Elles doivent obligatoirement porter un masque selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels, et procéder à un lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la structure.

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les mineurs permettant de respecter les règles de distanciation et d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.

L'organisateur doit respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

Une aération des locaux par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes) est réalisée autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures. Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple). La mesure du dioxyde de carbone doit être favorisée (gaz carbonique – CO₂) dans l'air (indice ICONE de confinement) : une mesure de CO₂ supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans la pièce.

Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ; 5 07/09/2021

- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'accueil ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant le départ de l'accueil.

Les encadrants participent en outre à sensibiliser les mineurs sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

Les règles de distanciation

Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents à compter du niveau 2.

Pour les mineurs de six ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les mineurs d'un même groupe. 6 07/09/2021

À compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

Le brassage

En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents.

Les règles suivantes doivent être appliquées :

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes de mineurs n'est pas obligatoire ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les moins de six ans) ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ des mineurs dans l'accueil peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend du nombre de mineurs accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport, y compris celui des mineurs en situation de handicap.

- la circulation des mineurs dans les bâtiments : les déplacements doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle d'activité à chaque groupe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) et de prévoir, dans la mesure du possible, un sens de circulation unique.

- les récréations ou temps libres sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ;

- la restauration scolaire ou au sein de l'accueil collectif doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des mineurs sont organisés en respectant la distance d'au moins deux mètres entre les groupes de mineurs.

S'agissant des mineurs de six ans et plus, lorsque le respect de la distance deux mètres entre eux est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les mineurs d'un même groupe ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à 7 07/09/2021

La même table et, quand l'organisation matérielle le permet, en quinconce plutôt que face à face.
Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) et en parfaite intégrité.

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de six ans.

- **niveau 1 / niveau vert** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) ;
- **niveau 3 / niveau orange** : port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les mineurs de six ans ou plus ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

Les activités 07/09/2021

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de deux mètres sont autorisées ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de deux mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles peuvent être organisées sans préjudice des éventuelles interdictions ou restrictions d'organisation en vigueur au niveau national ou départemental.

Rôle des préfets de département et des services de l'État chargés de la surveillance des ACM

Le préfet peut, en cas de risque pour la santé des mineurs, interdire ou interrompre leur accueil.

La surveillance des accueils doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire. 9 07/09/2021

Les cas confirmés de Covid-19 au sein des accueils ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de ces derniers doivent être portés sans délais à la connaissance des services compétents chargés, sous l'autorité du préfet, de la surveillance des ACM.

IX. Annexes

9-1-Dossier sur la sanction, la punition

Quand la victime devient accusée :

Mardi 30 mai 2017, **un adjoint au maire de la commune de Nalliers (85) gifle un enfant de 8 ans** sur le temps périscolaire. Le jeune garçon l'aurait-il insulté ? Non, il lui a seulement dit : « Salut mec !!! »

Les parents déposent plainte pour violence sur mineur. En réaction, **le bureau municipal adresse une lettre recommandée à la famille exigeant des excuses de l'enfant, sans lesquelles celui-ci sera exclu des activités périscolaires.**

Il est juste que cet enfant soit repris pour son propos inapproprié. Maladresse ou provocation, peu importe, il doit être remis à sa place pour s'être adressé à un adulte comme il le ferait avec un copain. **Le statut d'enfant ne justifie en aucun cas d'être impunément frappé.**

La punition comme répression, la sanction comme réparation.

Le terme punition signifie peine (légale), châtiment, compensation ou amende. **Punir un enfant, c'est lui imposer une privation, une humiliation, voire des sévices destinés à le culpabiliser**, quand il a posé un acte produisant un dommage pour lui-même ou pour autrui. Si la volonté d'exemplarité visant à une prise de conscience salutaire, à un changement de conduite et à un évitement de la récidive est bien présente, **la punition s'en prend plus à la personne qu'à l'acte posé.** Dernière caractéristique, **la punition est la manifestation d'un rapport de force du puissant, du dominant et du détenteur du pouvoir (l'adulte) sur le faible, le dominé et le soumis (l'enfant)**

La sanction se distingue de la punition en ce qu'elle donne à penser et non à voir. Elle ne cherche ni à faire mal, ni à faire expier une faute, encore moins à réduire la marge de liberté pour humilier, rabaisser ou dévaloriser l'enfant. **On sanctionne un acte et non l'enfant lui-même, cette réponse l'invitant et l'incitant à adapter et à ajuster ses comportements.** Pour y arriver, encore faut-il que l'adulte respecte un certain nombre de conditions : énoncer clairement les règles et les lois qui régulent la communauté afin qu'elles ne puissent être ignorées, informer au préalable des réponses privatives prises en cas de transgression, garantir une proportionnalité entre ce qui a été commis et les mesures de rétorsions décidées (degré de sanction)

Selon un spécialiste, on distingue parmi les punitions, celle qui sert à **expier** (se repentir), celle qui sert **d'exemple** (donner un signe visible), celle qui **impose un exercice** (produire une activité, enfin celle qui bannit (exclusion d'un lieu)

Au niveau des sanctions, on différencie **la frustration** (retirer provisoirement un droit ou un objet) **de la mise à l'écart temporaire** (retour sur soi avant de réintégrer le groupe) et **de la réparation** (compenser la transgression par un acte positif)

Lorsqu'un enfant ou un adolescent ne respecte pas une règle de fonctionnement d'un accueil de loisirs, **l'animateur qui en est témoin se doit d'intervenir. Il se doit d'adopter des réponses qui viennent non seulement marquer sa désapprobation, mais aussi et surtout faire assumer à l'auteur du passage à l'acte ou de la transgression les conséquences de son acte.** Nous venons de voir qu'il a le choix entre la punition et la sanction, mais comment s'éloigner de la première et se rapprocher de la seconde ?

Justice rétributive :

La justice rétributive domine encore très largement les systèmes pénaux traditionnels. **Elle se centre sur la conduite transgressive passée et sa juste conséquence.** Dès lors où l'on a commis un acte qui viole la loi, on doit être puni en proportion de la gravité de l'infraction.

Justice restaurative :

La réparation, quant à elle, ne se centre pas sur l'acte posé, **mais sur la détérioration produite dans les relations** : l'infraction nie, agresse, détruit ce lien entre le fautif et l'autre à qui il s'en est pris. Pour le restructurer, **il est nécessaire que chacun se réapproprie ce qu'il a vécu** : la victime, pour pouvoir exprimer le traumatisme de ce qu'elle a subi, et le transgresseur, pour démontrer qu'il peut assumer la responsabilité de son acte et sa volonté de ne pas être réduit à ce qu'il a commis.

Le triple objectif de la justice restaurative est donc **de réparer la victime, de responsabiliser l'auteur et de rétablir la paix sociale.**

Comment impulser une dynamique de sanction ?

Avant l'infraction :

Il semble incontournable que l'équipe d'animation s'interroge sur cette question en amont du fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs où elle va intervenir. **Chacun est porteur d'une tradition familiale, d'un vécu personnel et de convictions intimes qui influencent directement ses comportements.**

Il est essentiel de les confronter afin d'arriver à un consensus minimal qui peut prendre la forme d'une charte de bonnes pratiques, d'un guide méthodologique ou d'un recueil de règles de fonctionnement de la sanction. **Ce qui permet au groupe d'adultes d'apparaître aux enfants dans une dynamique de cohésion, de cohérence et de cogestion.**

Pour ce qui est du groupe d'enfants, la préparation initiale est tout aussi essentielle. **Il peut (doit ?) être associé à l'élaboration d'un code de règles de vie qui intègre non seulement les droits et les interdits, mais aussi les sanctions qui seront appliquées en cas de non-respect.**

Il est important de rappeler que ce règlement a pour **ambition de protéger chaque enfant non seulement contre les atteintes et nuisances commises par les autres enfants, mais aussi par les adultes.** Ce dispositif doit être connu de tous (enfants et adultes) faisant l'objet d'une formulation explicite qui évite que chacun l'interprète à sa façon.

Après l'infraction :

Quelle attitude adopter quand on est témoin d'une transgression ? La plupart du temps, on fait ce que l'on peut, pas toujours ce que l'on veut. **Dans la pression du moment, on n'a pas toujours le loisir de bien calibrer sa réponse.**

Certaines modalités peuvent peut-être aider à canaliser une réactivité pas toujours bonne conseillère. **La première d'entre elles consiste à éviter de prendre une décision dans l'immédiat. La deuxième précaution consiste à ne pas se contenter de culpabiliser l'enfant à partir de la dimension morale de la faute qu'il a commise. Très vite, il faut l'aider à assumer son acte, à en prendre la pleine responsabilité et à en accepter les conséquences.**

Si la privation ne peut et ne doit pas être exclue de la mesure adoptée, il est bien plus intéressant de s'inscrire dans le positif que dans le négatif. Comment le fautif peut-il agir pour apporter un plus, après s'être montré source de préjudice ?

Si l'imagination est sans limite pour prendre une décision qui impose des désagréments à l'enfant en réponse à la nuisance qu'il a produite, **elle devrait être tout aussi fertile pour concevoir des réparations qui l'amènent à la fois à contribuer au bien-être du groupe dont il n'a pas respecté la loi, tout en y retrouvant sa place, réparant le lien déchiré.**

9-2-La démarche écocentre



LA DEMARCHE D'ECOCENTRE

Eco déchets : Tri et lisibilité du tri sur l'ensemble du site / compost au jardin /récupération des déchets du goûter (fruits). Récupération des matériaux pour les activités.

Eco citoyen : Rendre les enfants responsables à travers la mise en place de système de prise de



parole et de décisions mise en place d'un conseil d'enfants (12 enfants de toutes les tranches d'âge) le mercredi après-midi de 15h à 16h. Donner une place active aux parents : Infos écrites sur la démarche du centre / Blog du Mas / récupération de matériel / partage des savoirs faire

Eco ressources : ne pas gaspiller les ressources naturelles : éteindre les lumières, ne pas laisser les appareils électriques en veille, mettre en place une signalétique pour modifier les comportements. Économiser l'eau : au jardin mettre en place un récupérateur d'eau de pluie, choisir des plantations qui résistent à la sécheresse, pailler le sol pour garder l'humidité. Éviter les jeux d'eau il y a une piscine pour se rafraîchir et mettre en place une signalétique pour modifier les comportements.

Les locaux éco : se sentir bien dans son environnement. Rendre le site attrayant en aménageant les locaux aux différentes tranches d'âge et aménager les espaces extérieurs (fabrication d'abris, de jardinières, de mobiles etc....)

Eco alimentation : Éviter le gaspillage et prendre sur son plateau au self-service que les aliments que l'on peut ou veut manger, tout en respectant l'équilibre alimentaire (un peu du plat chaud, au moins un dessert, et du pain en quantité raisonnable) Organiser un atelier cuisine pour préparer les légumes du jardin, les fruits ou goûter des produits locaux et de saison.

Eco patrimoine : sensibiliser les enfants à la faune et la flore du parc de 4 hectares du Mas BOULBON. Ateliers autour de la biodiversité, observation des insectes, des oiseaux des végétaux du parc.....

Eco transport : Mettre en place découverte et sensibilisation autour des modes de déplacement alternatif, réfléchir au remplissage des bus, au nombre de bus et à la mutualisation sur le territoire.

Eco communication : Mettre en place un système d'infos, de lieu de ressources sur la thématique EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) Informer les parents, les partenaires sur la démarche (article dans le petit nîmois, blog, vivre Nîmes et rendre lisible les actions à travers ces médias) utiliser le blog du Mas BOULBON comme support de communication.

Le projet d'Écocentre est en cours de construction et de réalisation entre la recherche de réseaux et de partenaires et des actions. De nombreuses activités ponctuelles, ou pérennes (ateliers nature, mise en place de poubelles de tri, gestion du gaspillage alimentaire et énergétique...) sont déjà mises en œuvre. Il s'agit de faire vivre cette démarche tout en développant la réflexion et l'action d'Écocitoyen et d'Éco-responsable en chaque personne (enfants et adultes) qui entre dans le centre.

Les principes de la permaculture seront à la base de nos actions :

Prendre soin de la terre

Prendre soin de l'humain

Partager équitablement

1. Observer et interagir
2. Collecter et stocker l'énergie
3. Créer une production
4. Appliquer l'autorégulation et accepter la rétroaction
5. Utiliser et valoriser les services et les ressources renouvelables
6. Ne pas produire de déchets
7. Partir des structures d'ensemble pour arriver aux détails
8. Intégrer plutôt que séparer
9. Utiliser des solutions à de petites échelles et avec patience
10. Utiliser et valoriser la diversité
11. Utiliser les interfaces et valoriser les éléments en bordure
12. Utiliser le changement et y réagir, de manière créative

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE

Incendie, inondation, toxique, attentat & intrusion

ANNÉE 2023/2024

COMMUNE : NIMES
ACCEM MAS BOULBON
1099 CH DU MAS BOULBON
Tel : 06 99 38 73 56

POPULATION DE L'ACCEM

Nombre d'adulte équipe pédagogique : 9 animateurs les mercredis, 15 animateurs petite sessions de vacances et 20 animateurs période estivales.

1 Directrice

1 Directeur adjointe

Personnel SHCB : 3 personnes les mercredis et 3 les vacances

Agent d'entretien : 2 personnes

Coordinateur de sites : Stéphane Barnoux.

Nombre total d'enfants capacités de 200 enfants

Dont le Nombre total d'enfants en situation de handicap ou en PAI :

Lieux de pratique extérieurs à l'Accem : centre de loisirs de Jean Carrière, Courbessac et Jean d'Ormesson.

Piscine municipale : aquatropic, Pablo Neruda, iris, fenouillet

CELLULE DE CRISE

Le Directeur de l'ACCEM : Sarah Belarbi Portable : 06 99 38 73 56 / 06 70 63 14 01

LIEUX DE MISE EN SECURITE

En cas d'incendie : Lieu de regroupement au stade (à l'entrée du Mas Boulbon à droite)

En cas d'inondation : Lieu de regroupement dans la salle de l'ACCEM au 2^{ème} étage (salle polyvalente)

En cas d'alerte gaz toxique : Lieu de regroupement dans la salle au 2^{ème} étage (salle polyvalente)

En cas d'alerte attentat : s'échapper /se cacher /alerter

Confinement :

- **Groupe à l'intérieure du bâtiment** : ne sortez pas RDV salle polyvalente
- **Groupe à l'extérieur** : multisport-jardin pédagogique, wc extérieurs : entrez par les escaliers passerelles grande salle de l'étage.

Pelouses : entrer par le hall central

Accrobranche et terrain de foot : entrer par la passerelle de l'entrée principale escalier en (face du bureau).

Devant l'entrée de la salle polyvalente, un premier comptage sera effectué par l'équipe de direction

Pas de précipitation, il faut rentrer dans le calme et surtout regrouper les enfants dans la salle polyvalente à l'étage, il faut rester assis avec son groupe et attendre les nouvelles consignes.

REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS			
MISSIONS	NOMS	FONCTIONS DES PERSONNELS	SECTEUR
Déclencher l'alerte, activer le plan particulier de mise en sûreté.	Belarbi Sarah	Directrice accem du Bas BOULBON	Est
S'assurer de la mise en place des différents postes	Belarbi Sarah	Directrice accem du Bas BOULBON	Est
Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités	Belarbi Sarah	Directrice accem du Bas BOULBON	Est
Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	Belarbi Sarah Saltel Guillem Derdour sabrina (période de vacances)	Directrice accem du mas BOULBON et ses Adjoints	Est
Contrôler l'accès de l'établissement	Saltel Guilhem	Directrice Adjointe ACCEM Mas Boulbon	Est
S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier : PAI, mobilité réduite)	Derdour Sabrina	Directeur Adjoint ACCEM Mas Boulbon	Est
Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, ville)	Belarbi Sarah	Directrice accem du Bas BOULBON	Est
Assurer l'encadrement des enfants (listes des présents, pointages des absents, gestion de l'attente	Saltel Guillem Derdour Sabrina	Directeurs adjoints	Est

signalements des incidents)			
Prendre la radio France Bleu Gard Lozère (90.2 Mhz)	Derdour Sabrina	Directeurs Adjoint	Est
Prendre le matériel premiers secours + PAI	Saltel Guilhem	Directrice Adjointe	Est
Prendre le cahier d'appel	Saltel Guilhem Derdour Sabrina	Directeurs adjoints	Est

EN CAS D'INCENDIE

La directrice ou la personne témoin déclenche l'alerte, démarrage du PPMS, elle s'assure que tout le monde est aux différents postes.
Téléphone aux urgences (pompiers), Ifac et Ville de NIMES.

- ☞ (nom animateurs) Se positionne vers le stade (pelouse où se trouve l'accrobranche) complètement à l'entrée du centre de loisirs.
- ☞ Le référent du groupe des différentes tranches d'âges sont en attente des directives, ils veillent au bon déroulement (gestion de panique et transmission de stress) de l'évacuation et gère le regroupement.
- ☞ Le référent récupère la boîte des PAI qui est dans la salle polyvalente et les feuilles de présence.
- ☞ Les animateurs assurent l'évacuation des enfants (nom animateurs) ...par tranche d'âges sortent en dernier et s'assurent qu'il ne reste personne.
- ☞ Regroupement vers le stade (pelouse où se trouve l'accrobranche) complètement à l'entrée du centre de loisirs (nom animateurs) ... font l'appel nominatif
- ☞ (nom animateurs) ...récupère les PAI.

EN CAS D'INONDATION

La directrice déclenche l'alerte, démarrage du PPMS, elle s'assure que tout le monde est aux différents postes. Elle prend les infos via France bleue Gard Lozère. Elle téléphone aux urgences (pompiers), Ifac et Ville de Nîmes.

- ☞ (nom animateurs) ... récupère la boîte des PAI qui se trouve dans la salle polyvalente
- ☞ (nom animateurs) ...récupère les feuilles de présences
- ☞ Les animateurs regroupent les enfants dans la salle polyvalente au 2^{ème} étage. (nom animateurs) ...ferme la marche.
- ☞ Les animateurs récupèrent les enfants à l'extérieur et les font monter au 2^{ème} étage (nom animateurs) ...ferme la marche.
- ☞ (nom animateurs) ...font l'appel nominatif

EN CAS D'ALERTE TOXIQUE

La directrice déclenche l'alerte, démarrage du PPMS, elle s'assure que tout le monde est aux différents postes. Elle prend les infos via France bleue Gard Lozère. Elle téléphone aux urgences (pompiers), Ifac et Ville de Nîmes.

- ☞ (nom animateurs) ... récupère la boîte des PAI qui est dans la salle polyvalente
- ☞ (nom animateurs) ...récupère les feuilles de présences

- ↳ Les animateurs regroupent les enfants dans la salle polyvalente. (nom animateurs) ... ferme la marche.
- ↳ Les animateurs récupèrent les enfants à l'extérieur et les regroupent dans les salles polyvalentes. (nom animateurs) ... Ferme la marche.
- ↳ (nom animateurs) ...font l'appel nominatif.
- ↳ Calfeutrer chaque porte du bâtiment et celle de la salle polyvalente avec du scotch et attendre la fin de l'alerte.

EN CAS D'ALERTE ATTENTAT & INTRUSION :

INTRUSION :

La directrice ou son adjointe / animateur immédiatement déclenchent l'alarme en appuyant sur le bouton poussoir d'un des points de déclenchement fixes ou mobiles. Ensuite contact de la police municipale pour confirmer la réalité des faits et fournir des renseignements (nature des faits et donne le nombre de personne sur le site : personnel et enfant).

L'acquittement se fera par la demande des agents de police en utilisant le bouton poussoir acquittement à partir du point de déclenchement au bureau de la directrice d'école.

Pendant ce temps les sont chargés de mettre en sécurité les enfants le plus tôt possible. Confinement dans la salle polyvalente à l'étage.

Les téléphones portables devront être mis en silencieux pour pouvoir communiquer en toute discrétion. Toutes personnes pouvant communiquer des informations doit appeler la police municipale.

1/ S'ÉCHAPPER :

- L'équipe pédagogique localisent le danger pour pouvoir s'en éloigner avec les enfants dans la limite du possible.
- Ils s'entraident les uns les autres afin de pouvoir s'échapper sans s'exposer au danger.

Si cela est impossible l'équipes pédagogique :

2/SE CACHER :

- L'équipe pédagogique s'enferme avec le groupe d'enfants et se barricade avec tous les moyens matériels qui trouvent à sa disposition.
- Ils éteignent les lumières et coupe le son de tous appareils
- Ils s'éloignent de toutes ouvertures qui donne accès aux pièces et s'allongent avec le groupent d'enfant sur le sol afin d'être en sécurité des fenêtres et de ne pas être vu.
- Si cela n'est pas possible ils s'abritent derrière un obstacle solide (porte coupe-feu, mur ...)
- **DANS TOUS LES CAS LES TELEPHONES DE L'EQUIPE DOIT ETRE MIS SUR SILENCIEUX**

3/ ALERTE :

- Dès que l'équipes et les enfants sont en sécurité, une personne de l'équipe sera chargée d'appeler la police municipale afin d'alerter les autorités compétentes.
- L'équipe et les enfants seront chargés de ne pas courir vers les forces de l'ordre et de ne pas faire des mouvements brusque.
- Ils devront garder les mains levées et ouverte.

DIAGNOSTIC

ACCUEIL COLLECTIF A CARACTERE EDUCATIF DE MINEUR (ACCEM)
MAS BOULBON



ADRESSE : 1099 Chemin du Mas Boulbon
30000Nîmes.

Tel : 06.99.38.73.56

Contact.boulbon@utso.ifac.asso.fr



Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Projet Pédagogique :

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
L'élaboration du projet pédagogique				
Le projet pédagogique est élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation en amont de l'accueil des enfants et des jeunes.				
Le projet pédagogique est validé par l'organisateur de l'accueil collectif à caractères éducatif de mineurs.				
Le contenu du projet pédagogique				
Le projet pédagogique est en cohérence avec les exigences du projet éducatif.				
Les objectifs du projet pédagogique sont en cohérence avec le projet éducatif.				

Des indicateurs d'évaluation des objectifs sont identifiés.				
Le projet pédagogique propose des activités variées et de qualité (activités de plein air, sportive, d'expression).				
Les règles de vie et de comportement sont arrêtées en concertation avec les enfants.				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
Le contenu du projet pédagogique				
Les règles de vie et de comportement sont arrêtées en concertation avec les enfants.				
Le rôle et les missions dévolues à chaque membre de l'équipe éducative sont prévus.				
Des temps de concertation entre les membres de l'équipe pédagogique sont prévus.				
Des temps de concertation avec les parents sont proposés				
Des temps d'échanges, de rencontres avec les accueils de loisirs sont prévus				
La mise en œuvre du projet pédagogique				
Le projet pédagogique s'adapte et se réadapte à la				

réalité de l'accueil collectif de mineurs (public, locaux...)				
Le directeur s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'encadrement.				
L'évaluation du projet pédagogique				
Les temps d'évaluation des actions menées sont intégrés aux missions de l'équipe d'encadrement.				
Le projet pédagogique est évalué régulièrement, puis réorienté si nécessaire.				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Communication et relations avec les familles :

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui cours	non	en	
Communication et relations avec les familles				
Une visite des locaux par les parents et les enfants est proposée				
L'expression des parents est prise en compte par différents moyens : rencontres individuelles, réunions d'information et de bilan, questionnaires, portes ouvertes...				
Les parents sont invités à prendre part à l'organisation du centre de loisirs				
Communication et relations avec les partenaires				
Le centre de loisirs développe des partenariats avec son environnement local : associations, collectivités locales, intervenants ...				
Le centre de loisirs assure la promotion de son activité par différents moyens : planning				

d'activités, affiches, blog...				
Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont programmés (planning, organisation journée type, bilan des animations ...)				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Les conditions d'accueil des différents publics :

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
Le cadre général				
Les rythmes et les besoins de l'enfant sont respectés.				
Les échanges entre les différentes tranches d'âges sont favorisés.				
L'enfant nouvellement inscrit au centre de loisirs fait l'objet d'une attention particulière.				
L'équipe pédagogique est formée en fonction des spécificités du public accueilli (tranche d'âge, difficulté sociale, handicap ...)				
Les locaux utilisés sont adaptés à l'accueil du public en fonction de la tranche d'âges.				
L'accueil de 6/10 ans				
Le projet pédagogique spécifique à cette				

tranche d'âge favorise une ouverture sur l'extérieur de la structure.				
Le projet pédagogique spécifique à cette tranche d'âge prévoit des espaces d'expression et d'information, ainsi que des temps d'expression partagée avec les enfants.				
L'accueil des 11/13 ans (préadolescent)				
L'équipe d'encadrement est formée aux problématiques des préadolescents				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui cours	non	en	
L'accueil des 11/13 ans (préadolescent)				
L'équipe d'encadrement est formée aux problématiques des préadolescents				
Le projet pédagogique favorise la mixité fille /garçon Tout en préservant leurs différences.				
Le projet pédagogique favorise une ouverture sur l'extérieur ainsi que l'expression et l'initiative des jeunes.				
Les activités proposées sont négociées et partagées par l'ensemble des jeunes.				
Les actions menées font l'objet d'une évaluation partagée avec les jeunes				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Locaux, espaces d'activités et restauration :

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
Locaux d'activités				
Le centre de loisirs dispose d'une signalétique intérieure et extérieure spécifique.				
Les locaux sont accessibles, clairs, spacieux... le cas échéant, les locaux scolaires sont réaménagés pour l'organisation du centre de loisirs.				
Les locaux permettent, si besoins, une activité séparée et différenciée des différentes tranches d'âges (primaire, préados)				
Les locaux permettent, si besoin, la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant, temps calme, salle de jeux, salle spécialisée.				

Les espaces de rangement sont en nombre suffisant.				
Les locaux sont correctement entretenus.				
Le centre de loisirs dispose librement des locaux pendant ses périodes de fonctionnement.				
Locaux spécifique				
Le centre de loisirs dispose d'un lieu de soins aménagé et réservé à cet effet.				
L'équipe d'encadrement dispose d'un espace de travail spécifique.				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
Locaux spécifique				
Le centre de loisirs dispose d'un lieu d'accueil permettant la rencontre des parents.				
Le mobilier				
Le mobilier est en nombre suffisant, en bon état et adapté à l'âge des enfants.				
Espaces extérieurs				
Le centre de loisirs dispose d'un parking pour le personnel et les parents.				
Les espaces d'activités et de jeux extérieurs sont sécurisés.				
Les espaces extérieurs permettent une diversification des activités et une séparation des groupes d'enfants.				
La restauration				
Le restaurant est exclusivement dédié au service des repas				

Les conditions de restaurations favorisent la calme et la convivialité (acoustique régulée)				
L'équipe d'encadrement veille au respect des normes sanitaires de restauration collective.				
Au-delà de la diététique et de l'équilibre alimentaire, le centre de loisirs favorise l'éducation au goût.				
Les séjours				
Les séjours sont systématiquement organisés dans des lieux accessibles, reconnus, sûrs et adaptés.				

Fiche diagnostic

ACCEM : MAS BOULBON

L'équipe pédagogique :

Référentiel	Réalisation :			Commentaire : Actions à mener
	Oui en cours	non		
Les qualifications et compétences de l'équipe				
Les compétences des animateurs sont recherchées et valorisées pour l'encadrement des pratique sportives, culturelles, scientifique, technologique et de biodiversité.				
Le centre de loisirs fait appel à des intervenants extérieurs qualifiés pour enrichir son projet d'animation.				
L'assistant sanitaire est titulaire d'une qualification de base en secourisme (psc1...)				
L'organisation de l'équipe				
Une stabilité de l'équipe d'animation est recherchée.				
Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont programmés (préparation,				

concertation et bilan d'animation.				
La formation de l'équipe				
Une documentation pédagogique est mise à disposition de l'équipe pédagogique.				
Le départ des animateurs permanents en formation continue est favorisé.				
Des formations thématiques ponctuelles sont proposées.				
L'évaluation de l'équipe				
Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe d'animation sont mises en œuvre (entretien individuels, réunion de synthèses).				
Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe de direction sont mises en œuvre (entretien individuels, réunion de synthèses).				

🔗 **Fiche ressources : Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants :**



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps et de sa personne

Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



Quelles sont les grandes étapes du développement de l'enfant de 6 à 12 ans ?

En ce qui concerne son développement intellectuel : l'imagination de l'enfant est débordante. Il prend plaisir à inventer, à se raconter des histoires... et même à mentir. Il consacre une grande partie de son énergie aux apprentissages scolaires. Durant cette période, le cerveau est en constante construction : l'enfant ne pourra pas tout apprendre et comprendre en même temps, mais cela viendra progressivement avec du temps, de la manipulation et des explications.

Vers 7/8 ans, il va intégrer la notion de conservation : il va ainsi comprendre que deux quantités égales demeurent égales malgré une transformation apparente du moment que rien n'a été enlevé ou ajouté aux deux quantités en question (exemple : il va admettre qu'il y a autant d'eau dans un bac plat rectangulaire que dans une colonne, car rien n'a été enlevé ou ajouté).

C'est le stade des opérations concrètes (puis formelles, d'environ 11 à 19 ans) où il apprend à manier les idées : il commence à utiliser une pensée logique seulement en situation concrète.

Dans ce stade du développement cognitif, les enfants ne sont pas encore capables d'utiliser la pensée abstraite : appliquer leurs connaissances sur un thème qu'ils ne connaissent pas leur est encore compliqué. Pour pouvoir raisonner correctement et efficacement, ils ont besoin de manipuler. Ils posent beaucoup de questions : ils veulent comprendre les choses.

C'est également la période où l'enfant veut être autonome : il va apprendre, petit à petit, à se débrouiller seul.

En ce qui concerne son développement moteur : l'enfant est beaucoup plus habile et coordonné dans ses mouvements, et il va continuer à progresser et à se perfectionner. La force s'accroît considérablement durant cette période et les enfants (surtout les garçons) aiment se confronter aux autres, se mesurer à des « rivaux » (avec un goût prononcé pour les jeux violents). La rapidité, la précision et l'endurance vont également se développer d'une manière très marquée et se manifester dans les jeux de compétition. Concernant le dessin, les représentations sont plus réalistes et l'enfant apprend petit à petit à respecter les perspectives et les proportions. C'est une période où les enfants grandissent plus vite et où apparaissent les premiers signes de la prépuberté.

En ce qui concerne son développement affectif : les enfants ont énormément besoin de leurs parents durant cette période. Ils ont besoin de communiquer et échanger avec eux, et ils s'identifient à eux. À partir de 6/7 ans, l'enfant est en demande d'autonomie : il veut faire seul. Il est important de lui laisser, petit à petit, son autonomie. Il est également primordial que les enfants puissent, durant cette période, s'ouvrir sur le monde qui les entoure et aller à la rencontre d'autres personnes (hors du cercle familial). L'enfant doit découvrir le monde et devenir autonome grâce à l'accompagnement de l'adulte.

Quels jeux et activités proposer aux enfants de 6 à 12 ans ?

- **Les Grand jeux** (jeux de piste, chasses aux trésors, Cluedo, etc.), jeux de compétition (olympiades, rallyes, défis, etc.) et jeux de réflexion / logique (énigmes, charades, etc.).
- **Les jeux coopératifs** encouragent le travail en équipe, la pensée créative, la résolution de problèmes et permettent aux joueurs de réaliser que tout le monde peut gagner.
- **Les activités sportives** (jeux de ballon) et les jeux de baignades.
- **Les activités de plein air** (balades à la journée, camping, etc.) et de découverte d'un milieu (montagne, forêt, etc.).
- **Les « ateliers cuisine »** et autres activités dont l'objectif consiste à les responsabiliser dans les tâches de la vie quotidienne (top chef, un dîner presque parfait, etc.).
- **Les activités manuelles et de bricolage** (dessin, couture, bricolages avec objets de récup', customisation de vêtements, etc.).
- **Les jeux de société** qu'ils soient coopératifs, stratégiques, d'ambiance ou consacrés à la résolution d'une enquête. Grâce à eux, les enfants intègrent les notions de « vivre en groupe » : attendre son tour, écouter les autres, respecter des consignes précises, accepter de perdre, poursuivre le jeu jusqu'au bout, etc. On y trouve notamment les jeux de cartes (bataille, 7 familles, 1000 Bornes, loups-garous, etc.), **les jeux de plateau** (échecs, dames, loto, petits chevaux, etc.), les jeux de stratégie (bataille navale, Risk, etc.) et **les jeux d'adresse** (mikado, Kalpa, etc.).
- **Les jeux de rôles et jeux d'expression, jeux scéniques et matchs d'improvisation** (activité valorisante pour certains, véritable exutoire pour d'autres qui rencontrent des difficultés à s'exprimer).
- **La lecture** (BD, romans, mangas) et la musique.